



Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 8 juillet 2019

SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| <i>Présidence</i> de monsieur Marc Grivel, Président | (p. 8) |
| <i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance | (p. 8) |
| <i>Appel</i> nominal | (p. 8) |
| <i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée | (p. 9) |
| <i>Adoption</i> du procès-verbal de la Commission permanente du 3 juin 2019 | (p. 9) |
| | |
| N° CP-2019-3169 Genay - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à titre onéreux à la société par actions simplifiées (SAS) Clos Sevia d'une emprise située rue du Belvédère - | (p. 32) |
| N° CP-2019-3170 Mions - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 2 rue Dumont d'Urville et cession à titre onéreux à la société par actions simplifiée (SAS) SPAC (anciennement société parisienne de canalisation) - | (p. 32) |
| N° CP-2019-3171 Vénissieux - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à titre onéreux à la société Cogedim Grand Lyon ou à toute autre société qui lui sera substituée, d'une emprise située 11 bis impasse Morel - | (p. 32) |
| N° CP-2019-3172 Bron - ZAC Bron Terrailon - Opération renouvellement urbain Bron Terrailon - Approbation du principe du déclassement futur d'une partie du domaine public métropolitain des emprises situées rue Guynemer - Autorisation donnée à la SERL et à l'OPH Lyon Métropole habitat (LMH), de déposer tout permis de construire, tout permis de démolir et toutes autorisations d'urbanisme - | (p. 32) |
| N° CP-2019-3173 Lyon 3° - Principe de déclassement futur d'une partie du domaine public métropolitain îlot sud Francfort - Autorisation donnée à la société de la Porte de Francfort de déposer des autorisations d'urbanisme - | (p. 32) |
| N° CP-2019-3174 Irigny - Rue de Boutan - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager - | (p. 32) |
| N° CP-2019-3175 Corbas - Réalisation d'un carrefour à feux pour sécuriser l'accès au centre de déminage interdépartemental, angle rue du Dauphiné et chemin sous le Fort - Offre de concours pour les travaux de réalisation du carrefour à feux - | (p. 32) |
| N° CP-2019-3176 Saint Fons - Restructuration du parvis de l'école Salvador Allende - rue Dussurgey et rue Arsenal - Travaux de voirie réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché 2017-460 - Modification de la répartition technique et financière - | (p. 32) |
| N° CP-2019-3177 Fabrication et fourniture de barrières, clôtures, portails, glissières, bornes et mobilier spécifique sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -Autorisation de signer le marché - | (p. 32) |

| | | |
|------------------------|--|---------|
| N° CP-2019-3178 | <i>Assistance à maîtrise d'ouvrage fonctionnelle et technique pour les systèmes d'information de gestion des flux de trafics de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i> | (p. 33) |
| N° CP-2019-3179 | <i>Fourniture de matériel, accessoire de compostage, de vermicompostage et fourniture de broyat avec prestation de broyage sur site - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 9) |
| N° CP-2019-3180 | <i>Assistance à la mise en place de sites de compostage partagés (pieds d'immeubles, quartiers et cantines), formation et sensibilisation au compostage domestique, au vermicompostage individuel et à la gestion alternative des déchets verts sur le territoire de la Métropole de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 9) |
| N° CP-2019-3181 | <i>Garanties d'emprunts accordées à la Société publique locale (SPL) Lyon Part Dieu ou tout autre organisme qui pourrait lui être substitué auprès du Crédit coopératif -</i> | (p. 11) |
| N° CP-2019-3182 | <i>Bron - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i> | (p. 11) |
| N° CP-2019-3183 | <i>Chassieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i> | (p. 11) |
| N° CP-2019-3184 | <i>Corbas - Lyon 3° - Meyzieu - Oullins - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme d'économie mixte (SAEM) SEMCODA et à tout autre organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Transfert des garanties d'emprunts du portefeuille Dexia et subrogation des actes -</i> | (p. 11) |
| N° CP-2019-3185 | <i>Craponne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Transfert des garanties d'emprunts du portefeuille Dexia crédit local à la CDC et subrogation des actes -</i> | (p. 11) |
| N° CP-2019-3186 | <i>Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à l'association immobilière Domalteri auprès du Crédit coopératif -</i> | (p. 11) |
| N° CP-2019-3187 | <i>Feyzin - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i> | (p. 11) |
| N° CP-2019-3188 | <i>Francheville - Villeurbanne - Rillieux la Pape - Meyzieu - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette -</i> | (p. 11) |
| N° CP-2019-3189 | <i>Lyon 3° - Garantie d'emprunt accordée au groupement d'intérêt public (GIP) Maison de la veille sociale auprès du Crédit coopératif -</i> | (p. 12) |
| N° CP-2019-3190 | <i>Lyon 4° - Garanties d'emprunts accordées à la Fondation Aralis auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i> | (p. 12) |
| N° CP-2019-3191 | <i>Lyon 5° - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i> | (p. 12) |
| N° CP-2019-3192 | <i>Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) régionale d'habitations à loyer modéré (HLM) de Lyon auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes (CERA) -</i> | (p. 12) |
| N° CP-2019-3193 | <i>Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) habitat Rhône-Alpes devenue Caisse des dépôts et consignations (CDC) habitat auprès de la CDC - Transfert des garanties d'emprunts du portefeuille Dexia à la CDC et subrogation des actes -</i> | (p. 12) |
| N° CP-2019-3194 | <i>Oullins - Garanties d'emprunts accordées à l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) de l'association scolaire Notre-Dame du bon conseil auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes (CERA) -</i> | (p. 12) |
| N° CP-2019-3195 | <i>Saint Priest - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Société française des habitations économiques (SFHE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Transfert des garanties d'emprunts du portefeuille Dexia crédit local à la CDC et subrogation des actes -</i> | (p. 12) |

| | | |
|------------------------|--|---------|
| N° CP-2019-3196 | <i>Saint Priest - Garanties d'emprunts accordées à l'association Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) du centre scolaire La Xavière auprès du Crédit coopératif -</i> | (p. 12) |
| N° CP-2019-3197 | <i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Rhône-Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision complémentaire à la délibération du Conseil n° 2017-1971 du 22 mai 2017 - Prêt haut de bilan n° 96528 -</i> | (p. 12) |
| N° CP-2019-3198 | <i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i> | (p. 12) |
| N° CP-2019-3199 | <i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) Coopérative de production d'habitations à loyer modéré (HLM) Rhône-Saône habitat auprès du Crédit coopératif -</i> | (p. 12) |
| N° CP-2019-3200 | <i>Accord de coexistence de marques entre M. Henri de Rohan-Chabot et la Métropole de Lyon - Approbation d'un contrat d'accord de coexistence de 2 marques -</i> | (p. 12) |
| N° CP-2019-3201 | <i>Dommages et nuisances, suite aux travaux de réalisation du tunnel mode doux de la Croix-Rousse - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre M. et Mme Jérôme d'Ornano, la Métropole de Lyon, le groupement Dodin Campenon Bernard et la société Véolia Eau -</i> | (p. 12) |
| N° CP-2019-3202 | <i>Dommages et nuisances suite aux travaux de réalisation du tunnel mode doux de la Croix-Rousse - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et M. Jean-Paul Pompognat, le groupement Dodin Campenon Bernard et la société Veolia eau -</i> | (p. 12) |
| N° CP-2019-3203 | <i>Dommages et nuisances, suite aux travaux de réalisation du tunnel mode doux de la Croix-Rousse - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et M. Jean-Marie Lavayssière, le groupement Dodin Campenon Bernard et la société Véolia Eau -</i> | (p. 13) |
| N° CP-2019-3204 | <i>Dommages et nuisances suite aux travaux de réalisation du tunnel mode doux de la Croix-Rousse - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre M. Jean Million, la Métropole de Lyon, le groupement Dodin Campenon Bernard et la société Véolia eau -</i> | (p. 13) |
| N° CP-2019-3205 | <i>Dommages et nuisances, suite aux travaux de réalisation du tunnel mode doux de la Croix-Rousse - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 8 place Chazette, le groupement Dodin Campenon Bernard et la société Véolia eau -</i> | (p. 13) |
| N° CP-2019-3206 | <i>Pierre Bénite - Fourniture de pièces détachées et prestations de réparation pour les dégrilleurs AXEAU installés sur la station d'épuration de la Métropole de Lyon à Pierre Bénite - Autorisation de signer le marché de fournitures à la suite d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables -</i> | (p. 16) |
| N° CP-2019-3207 | <i>Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour l'Observatoire du réchauffement de la nappe lyonnaise -</i> | (p. 16) |
| N° CP-2019-3208 | <i>Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon, la société Eau du Grand Lyon, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Université de Grenoble Alpes (UGA), l'Université Claude Bernard (UCBL) et Ezus Lyon -</i> | (p. 16) |
| N° CP-2019-3209 | <i>Champagne au Mont d'Or - Protocole d'accord transactionnel avec Mmes Gourgaud, Gilg, Petrossi et M. Michelin - Indemnisation du préjudice lié à l'absence d'information quant à l'existence d'une canalisation publique d'assainissement en tréfonds d'une parcelle privée située rue de la Mairie -</i> | (p. 17) |
| N° CP-2019-3210 | <i>Meyzieu - Création des bassins de rétention -Infiltration et canalisation de gestion des eaux pluviales sur les secteurs de Peyssillieu et Villardier - Lot n° 1 : création des bassins - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec le groupement Soterly-Beylat TP-Dumas TP-Valerian -</i> | (p. 17) |
| N° CP-2019-3211 | <i>Meyzieu - Protocole d'accord transactionnel avec l'Association foncière urbaine libre (AFUL) dans le cadre de la reprise des réseaux sous chaussée privative du lotissement Chantalouette - Indemnisation du préjudice subi par l'AFUL le Hameau de Chantalouette -</i> | (p. 17) |

| | | |
|------------------------|---|---------|
| N° CP-2019-3212 | <i>Dardilly - Travaux de requalification de l'ex A6-A7 - horizon 2020 - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager pour la construction d'un parking relais de 150 places -</i> | (p. 17) |
| N° CP-2019-3213 | <i>Assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans le champ des usages, de l'innovation de services et des changements de comportements - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres -</i> | (p. 19) |
| N° CP-2019-3214 | <i>Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain nu situées avenue Pierre Mendès France et appartenant à la Société immobilière d'études et de réalisations (SIER) -</i> | (p. 19) |
| N° CP-2019-3215 | <i>Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 23 rue de la Batterie et appartenant à la société civile de construction vente (SCCV) Little -</i> | (p. 20) |
| N° CP-2019-3216 | <i>Corbas - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située à l'angle du boulevard Jean Mermoz et du chemin des Bruyères et appartenant aux conjoints Butin -</i> | (p. 20) |
| N° CP-2019-3217 | <i>Corbas - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située route de Saint Priest et appartenant à M. Boucharlat et Mme Berger -</i> | (p. 20) |
| N° CP-2019-3218 | <i>Dardilly - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 7 route de Limonest et appartenant aux époux Lahyani -</i> | (p. 20) |
| N° CP-2019-3219 | <i>Dardilly - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 1 route de Limonest et appartenant aux époux Renaudin -</i> | (p. 20) |
| N° CP-2019-3220 | <i>Francheville - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 78 route du Bruissin et appartenant à la société civile immobilière (SCI) MEPEY -</i> | (p. 20) |
| N° CP-2019-3221 | <i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à M. Cyrille Jolivet -</i> | (p. 20) |
| N° CP-2019-3222 | <i>Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 32 et 32 bis rue de Combemore et appartenant aux conjoints Audier -</i> | (p. 20) |
| N° CP-2019-3223 | <i>Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue de Combemore et 32 chemin de Presle et appartenant aux époux Finot -</i> | (p. 20) |
| N° CP-2019-3224 | <i>Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 32 rue de Combemore et appartenant aux conjoints Fournel -</i> | (p. 20) |
| N° CP-2019-3225 | <i>Jonage - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain agricole située rue des Biesses et appartenant à M. Fiat Dit Rey -</i> | (p. 20) |
| N° CP-2019-3226 | <i>Jonage - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rue du Repos et appartenant à la Commune -</i> | (p. 20) |
| N° CP-2019-3227 | <i>Lyon 2° - Habitat et logement social - Substitution de l'association Fondation AJD - Maurice Gounon à l'association Majo Logement pour la cession, à titre onéreux, de lots dans un immeuble en copropriété situé 25 rue Marc Antoine Petit - Modification de la décision de la Commission permanente n° CP-2016-1280 du 21 novembre 2016 -</i> | (p. 20) |
| N° CP-2019-3228 | <i>Lyon 2° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Première et deuxième phases - Acquisition, à l'euro symbolique, de parcelles et d'un volume de terrains nus aménagés représentant des voiries et des espaces publics, situés quai Rambaud, rue Hrant Dink et passage Magellan et appartenant à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence -</i> | (p. 20) |
| N° CP-2019-3229 | <i>Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située rue Paul Bert et appartenant à la SNCF Mobilités -</i> | (p. 20) |
| N° CP-2019-3230 | <i>Lyon 3° - Lyon 8° - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de 7 parcelles de terrain nu destinées à être incorporées au domaine public de voirie métropolitain à l'issue de la réalisation de la ligne T4, phase 2, du tramway, appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i> | (p. 21) |
| N° CP-2019-3231 | <i>Lyon 8° - Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) Saint Vincent de Paul - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu, située rue de Montagny et appartenant à la SCI 168 route de Vienne ou toute autre société qui lui sera substituée -</i> | (p. 21) |

| | | |
|------------------------|--|---------|
| N° CP-2019-3232 | <i>Lyon 9° - Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 12 situé dans l'immeuble en copropriété situé 39 quai Arloing et appartenant à Mme Jeannine Michaud, veuve Pollet -</i> | (p. 21) |
| N° CP-2019-3233 | <i>Mions - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 20 avenue des Tilleuls et appartenant à Mme Roch, épouse Astic -</i> | (p. 21) |
| N° CP-2019-3234 | <i>Neuville sur Saône - Genay - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un tènement immobilier situé au 225 avenue des Frères Lumière sur la parcelle cadastrée AM 506 et appartenant aux conjoints Boninchi -</i> | (p. 21) |
| N° CP-2019-3235 | <i>Rillieux la Pape - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'un terrain nu situé au droit du 11 avenue Général Leclerc et appartenant à la Commune -</i> | (p. 21) |
| N° CP-2019-3236 | <i>Saint Fons - Développement urbain - Projet urbain des Clochettes - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement (maison et parcelle) situé 116 boulevard Yves Farge et appartenant aux époux Giroudon -</i> | (p. 21) |
| N° CP-2019-3237 | <i>Vaulx en Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue Jeanne Morel et appartenant à la copropriété Le Clos République -</i> | (p. 21) |
| N° CP-2019-3238 | <i>Vernaison - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu, située 1250 chemin du Pelet et appartenant à Mme Catherine Chapuis -</i> | (p. 21) |
| N° CP-2019-3239 | <i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 13 rue Baudelaire et appartenant à la société civile de construction vente (SCCV) Baudelaire - Villeurbanne - RA -</i> | (p. 21) |
| N° CP-2019-3240 | <i>Chassieu - Plan de cession - Développement économique - Avenue du Progrès - Cession, à titre onéreux, à la société Spirit Entreprises ou à une personne morale se substituant à elle, d'un tènement situé 92 avenue du Progrès, sur les parcelles cadastrées CB 73, CB 221 et CB 223 - Autorisation de déposer une demande de permis de construire ou toutes autres autorisations administratives -</i> | (p. 21) |
| N° CP-2019-3241 | <i>Dardilly - Développement urbain - Secteur Dardilly centre - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, d'un local commercial, d'un appartement à l'étage avec grenier et d'une cave, situés 9 rue de la Mairie -</i> | (p. 21) |
| N° CP-2019-3242 | <i>Lyon 1er - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à l'association Jeunesse Lubavitch-Beth, du volume 2 situé dans l'immeuble situé 10 rue Mulet -</i> | (p. 21) |
| N° CP-2019-3243 | <i>Lyon 3° - Développement urbain - Cession, à titre onéreux, de plusieurs parcelles de terrain cadastrées EM 304, EM 307, EM 310, EM 313, EM 333, EM 334 et EM 338p situées rue Paul Bert, à la SNCF Mobilités pour la réalisation du parking loueurs véhicules en gare de Lyon Part-Dieu -</i> | (p. 21) |
| N° CP-2019-3244 | <i>Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Cession, à l'euro symbolique, à la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu, d'un tènement immobilier constitué des parcelles de terrain nu cadastrées EK 12p-13p-15p-19p-21p-22p et EK 17 et 53, situées place de Francfort -</i> | (p. 22) |
| N° CP-2019-3245 | <i>Lyon 3° - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune d'un terrain bâti situé 219 rue Paul Bert -</i> | (p. 22) |
| N° CP-2019-3246 | <i>Lyon 3° - Habitat et logement social - Cession, à titre gratuit, à la société CDC Habitat social, de droits indivis sur la parcelle cadastrée CZ 33 constituant l'impasse privée Victor Hugo -</i> | (p. 22) |
| N° CP-2019-3247 | <i>Lyon 4° - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la Société en nom collectif (SNC) Vinci Immobilier Rhône-Alpes Auvergne ou toute société se substituant à elle d'une propriété bâtie située 6-8 rue Louis Thévenet - Autorisation de déposer une demande de permis de construire -</i> | (p. 22) |
| N° CP-2019-3248 | <i>Meyzieu - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, d'un garage formant le lot n° 1138 de la copropriété Les Plantées, situés 21 rue de Nantes -</i> | (p. 22) |
| N° CP-2019-3249 | <i>Saint Romain au Mont d'Or - Revente, à titre onéreux, suite à préemption, à la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Auvergne-Rhône-Alpes ou toute autre personne morale ou physique s'y substituant, d'une parcelle de terrain située lieu-dit Les Combes -</i> | (p. 22) |
| N° CP-2019-3250 | <i>Vénissieux - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Armstrong - Cession, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, de parcelles de terrain situées avenue Jean Cagne et avenue de la division Leclerc -</i> | (p. 22) |

| | | |
|------------------------|---|---------|
| N° CP-2019-3251 | Villeurbanne - Développement urbain - Projet cours Tolstoï - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville, d'un local commercial et d'une cave formant respectivement les lots n° 2 et n° 16 de la copropriété situés 137 b cours Tolstoï - | (p. 22) |
| N° CP-2019-3252 | Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de 2 terrains bâtis situés 59 bis - 61 cours de la République - | (p. 22) |
| N° CP-2019-3253 | Villeurbanne - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à l'Association des paralysés de France (APF) d'un tènement immobilier situé 45 rue des Roses - | (p. 22) |
| N° CP-2019-3254 | Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne la Soie - Cession, à titre onéreux, aux sociétés dénommées sociétés en nom collectif (SNC) Altaréa Cogedim ZAC VLS et Rhône-Saône habitat (RSH) ou à toute personne se substituant à elles, de la parcelle de terrain nu cadastrée BZ 233 pour l'aménagement de l'îlot A1 de la ZAC, située rue Francia et rue Léon Blum - | (p. 22) |
| N° CP-2019-3255 | Lyon 1er - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit d'Adoma, de l'immeuble situé 26 rue de l'Annonciade - | (p. 22) |
| N° CP-2019-3256 | Lyon 1er - Habitat - Logement social - Modification de l'assiette et des conditions du bail emphytéotique conclu avec la société Alliadé habitat concernant un immeuble situé 10 rue Mulet - Décision modificative à la décision du Bureau n° B-2009-1086 du 30 novembre 2009 - | (p. 22) |
| N° CP-2019-3257 | Lyon 5° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), de l'immeuble situé 13 rue des Trois Maries - | (p. 22) |
| N° CP-2019-3258 | Lyon 6° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Sollar, de l'immeuble situé 8 rue Bugeaud - | (p. 23) |
| N° CP-2019-3259 | Saint Didier au Mont d'Or - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de Alliadé habitat, de l'immeuble situé 14 avenue de la République - | (p. 23) |
| N° CP-2019-3260 | Rillieux la Pape - Equipement public - Constitution, à titre gratuit, au profit de MM. Bernard Grynfogel, Bruno Trottet, Patrick Mazerot pour M. Jérémy Firetto et Mme Jessica Firetto, de diverses servitudes de passage et de stationnement sur les parcelles métropolitaines cadastrées AE 316, AE 492, AC 480 et AC 503 situées chemin des Balmes - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2752 du 12 novembre 2018 - | (p. 23) |
| N° CP-2019-3261 | Givors - Requalification de l'îlot Oussekin - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'expropriation - | (p. 23) |
| N° CP-2019-3262 | Lyon 3° - Lyon 6° - Opérations de démolition-reconstruction et de réhabilitation de 4 immeubles d'habitation inscrits en emplacements réservés en vue de la réalisation de programmes de logements sociaux - 17 rue de la Métallurgie, 1 rue Verlet Hanus, 10 rue Marignan, à Lyon 3° et 293 cours Lafayette, à Lyon 6° - Demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) du 26 septembre 2014 - | (p. 23) |
| N° CP-2019-3263 | Solaize - Requalification de la rue de Chantabeau, de la rue du 11 novembre 1918 et de la route de Feyzin - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation (DUP) - | (p. 23) |
| N° CP-2019-3264 | Prestation d'accompagnement au changement pour la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - | (p. 28) |
| N° CP-2019-3265 | Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Genève (Suisse) - | (p. 13) |
| N° CP-2019-3266 | Compte-rendu des déplacements autorisés des élus - Période du 1er au 31 mai 2019 - | (p. 13) |
| N° CP-2019-3267 | Caluire et Cuire - Désaffectation et déclassement du domaine public d'un immeuble de logements collectifs situé 466 chemin de Wette Fays - | (p. 13) |
| N° CP-2019-3268 | Lyon 3° - Plan de cession - Désaffectation et déclassement du domaine public - Autorisation de déposer des autorisations d'urbanisme donnée à la société ICMMS ou toutes autres sociétés substituées à elle, portant sur le tènement cadastré AH 90 situé 141 rue Pierre Corneille - | (p. 13) |

| | | |
|------------------------|--|---------|
| N° CP-2019-3269 | <i>Rillieux la Pape - Désaffectation et déclassement du domaine public de l'immeuble de logements collectifs situé 8 chemin Caporal Emile Rey -</i> | (p. 13) |
| N° CP-2019-3270 | <i>Villeurbanne - Désaffectation et déclassement du domaine public d'un immeuble de logements collectifs situé 1, 3, 5 rue de la Feysine -</i> | (p. 13) |
| N° CP-2019-3271 | <i>Fourniture et installation de volumes de rangement (de type armoires, vestiaires monoblocs et accessoires) - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 13) |
| N° CP-2019-3272 | <i>Prestations de sonorisation et logistique audiovisuelle pour les services de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 13) |
| N° CP-2019-3273 | <i>Prestations de communication graphique - Autorisation de signer l'accord-cadre multi-attributaires à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint -</i> | (p. 13) |
| N° CP-2019-3274 | <i>Impression des supports d'information de la Métropole de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les accords-cadres à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 13) |
| N° CP-2019-3275 | <i>Grigny - Location de bâtiments modulaires préfabriqués pour la restructuration du collège Emile Malfoy - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 13) |
| N° CP-2019-3276 | <i>Lyon - Opération de renouvellement des marchés de maintenance et de fournitures sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres -</i> | (p. 13) |
| N° CP-2019-3277 | <i>Lyon 7° - Extension de l'emprise de l'usine d'incinération des ordures ménagères du port Edouard Herriot - Approbation d'un avenant au contrat d'amodiation entre la Métropole de Lyon et la Compagnie nationale du Rhône (CNR) -</i> | (p. 14) |
| N° CP-2019-3278 | <i>Bron - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Parilly et Terrillon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attributions de subventions à la Ville de Bron, à Lyon Métropole habitat (LMH), à la Régie de quartier Réussir l'insertion à Bron (RIB), à l'association Cobra, à la Régie Delastre, à l'Agence centrale et à la Régie Gambetta - Approbation de conventions de participation financière -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3279 | <i>Décines Charpieu - Contrat de ville métropolitain - Quartier du Prainet - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution d'une subvention à la Ville - Approbation d'une convention de participation financière -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3280 | <i>Feyzin - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Razes et des Vignettes - Figuière - Maures - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution d'une subvention à la Ville - Approbation d'une convention de participation financière -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3281 | <i>Lyon - Contrat de ville métropolitain - Tous quartiers politique de la ville - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attributions de subventions - Approbation de conventions de participation financière -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3282 | <i>Oullins - Contrat de ville métropolitain - Quartier de la Saulaie - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attributions de subventions à la Ville d'Oullins et à l'association des Compagnons bâtisseurs - Approbation de conventions de participation financière -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3283 | <i>Rillieux la Pape - Contrat de ville métropolitain - Ville Nouvelle - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2018 - Attributions de subventions à la Commune, Dynacité, Erilia et la société d'économie mixte de construction du Département de l'Ain (SEMCODA) - Approbation de conventions de participation financière -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3284 | <i>Saint Priest - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Bel-Air, Garibaldi et Bellevue - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attributions de subventions à la Commune, Est Métropole habitat, Alliage habitat, l'association collectif terrain d'entente, la Régie Pautet et la Sauvegarde 69 - Approbation de conventions de participation financière -</i> | (p. 24) |
| N° CP-2019-3285 | <i>Vaulx en Velin - Contrat de ville métropolitain - Quartier Grande Ile - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2018 - Attributions de subventions à la Commune de Vaulx en Velin, Alliage habitat, Dynacité, Est Métropole habitat, Grand Lyon habitat et Multi Services Développements - Approbation de conventions de participation financière -</i> | (p. 24) |

| | | |
|------------------------|--|---------|
| N° CP-2019-3286 | <i>Vénissieux - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Minguettes-Clochettes, Acacias et Duclos-Barel - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attributions de subventions à la Ville de Vénissieux, Grand Lyon habitat, la SACOVIV et Alliade habitat - Approbation de conventions de participation financière -</i> | (p. 24) |
| N° CP-2019-3287 | <i>Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Monod, Buers nord, Saint-Jean et Tonkin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution de subventions à Est Métropole habitat (EMH) - Approbation d'une convention de participation financière -</i> | (p. 24) |
| N° CP-2019-3288 | <i>Lyon 3° - Place Simon Ballanche - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable -</i> | (p. 29) |
| N° CP-2019-3289 | <i>Lyon 4° - Petite place de la Croix-Rousse - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable -</i> | (p. 29) |
| N° CP-2019-3290 | <i>Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Place Basse Béraudier - Approbation d'un contrat d'occupation de longue durée de places de stationnement vélo entre la société civile de construction-vente (SCCV) To Lyon, la société publique locale (SPL) Part-Dieu et la Métropole de Lyon -</i> | (p. 29) |
| N° CP-2019-3291 | <i>Fourniture de chaux pour le traitement des fumées de l'Unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon (UTVE) de Lyon-sud et pour le traitement des boues des stations d'épuration de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 9) |
| N° CP-2019-3292 | <i>Traitement et valorisation des gravats en provenance des déchèteries de la Métropole de Lyon et des services métropolitains - 4 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 9) |
| N° CP-2019-3293 | <i>Fourniture d'outillages, de produits, d'accessoires et de prestations de maintenance pour les poids lourds de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 10) |
| N° CP-2019-3294 | <i>Convention d'occupation du domaine public avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'aménagement et l'exploitation d'un ascenseur desservant le parc public de stationnement Antonin Poncet et débouchant dans la station de métro Bellecour -</i> | (p. 31) |

Présidence de monsieur Marc Grivel
Président

Le lundi 8 juillet 2019 à 9 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 28 juin 2019 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Métropole, sous la présidence de monsieur Marc Grivel, Président.

M. LE PRÉSIDENT : Vous l'aurez observé, en l'absence du Président David Kimelfeld, et je pense que vous êtes tous au courant de l'actualité, j'assume la présidence de cette Commission permanente, et pour ce faire et pour l'engager, je vous propose de désigner Murielle Laurent pour assurer les fonctions de secrétaire et pour assurer l'appel nominal.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Murielle Laurent pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Laurent vous avez la parole.

(Madame Murielle Laurent est désignée et procède à l'appel nominal).

Membres de la Commission permanente

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, M. George, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Peillon), Abadie, Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Jannot), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Képénékian (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Frier (pouvoir à Mme Bouzerda), Rabatel, Poulain, M. Chabrier.

Absents non excusés : M. Barge.

Membres invités

- **Absents non excusés** : MM. Devinaz, Gouverneyre et Lebuhotel et Mme Runel

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Longueval)

Adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 3 juin 2019

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la Commission permanente du 3 juin 2019. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

M. LE PRÉSIDENT : Normalement, dans l'ordre des présentations, il y avait bien sûr le Vice-Président Pierre Abadie. On va lui donner un moment de plus pour nous rejoindre et je propose, si on est d'accord, à madame la Conseillère déléguée Emeline Baume de présenter ses dossiers.

N° CP-2019-3179 - Fourniture de matériel, accessoire de compostage, de vermicompostage et fourniture de broyat avec prestation de broyage sur site - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2019-3180 - Assistance à la mise en place de sites de compostage partagés (pieds d'immeubles, quartiers et cantines), formation et sensibilisation au compostage domestique, au vermicompostage individuel et à la gestion alternative des déchets verts sur le territoire de la Métropole de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2019-3291 - Fourniture de chaux pour le traitement des fumées de l'Unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon (UTVE) de Lyon-sud et pour le traitement des boues des stations d'épuration de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2019-3292 - Traitement et valorisation des gravats en provenance des déchèteries de la Métropole de Lyon et des services métropolitains - 4 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2019-3293 - Fourniture d'outillages, de produits, d'accessoires et de prestations de maintenance pour les poids lourds de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Baume rapporte les dossiers n° CP-2019-3179, CP-2019-3180 et CP-2019-3291 à CP-2019-3293. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier n° CP-2019-3179 porte sur la fourniture de matériel, d'accessoire de compostage, de vermicompostage ainsi que de broyat pour la mise en œuvre de notre politique publique d'accompagnement aux compostage et vermicompostage collectifs.

Il s'agit d'un accord-cadre calé avec une structure d'insertion, comme le souhaite notre collectivité depuis que nous avons la compétence insertion, à 2 lots : le premier lot étant pour la dynamique collective, le deuxième lot étant pour la dynamique individuelle, c'est la même structure d'insertion qui a été retenue en commission d'appel d'offres le 7 juin dernier, à savoir Rhône Insertion Environnement que vous connaissez tous.

Je vous propose d'autoriser, monsieur le Président, à signer les accords-cadres pour le lot n° 1 pour un minimum de 290 000 € HT et un maximum de 1 160 000 € HT pour 2 ans et, pour le lot n° 2, la même fourniture de matériel mais pour la dynamique individuelle pour un minimum de 210 000 € HT et un maximum de 840 000 € HT. Je vous remercie.

Le dossier n° CP-2019-3180 est complètement lié à l'autre. Si vous avez le matériel, il vous faut l'accompagnement, la sensibilisation et la formation. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage que je vous propose de voter, sachant que le dossier était constitué de 3 lots dont 2 lots devaient passer en commission d'appel d'offres et sont passés le 28 juin dernier. Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur, déposée sur les pupitres :

Dans l'exposé des motifs, au paragraphe commençant par "Conformément aux critères d'attribution...", il convient de lire :

- "lors de sa séance du 28 juin 2019" au lieu de "lors de sa séance du 7 juin 2019" ;

Dans le dispositif, il convient également de rajouter les montants TTC :

- "lot n° 1 : accompagnement d'une dynamique habitante... pour un montant minimum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC et maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 920 000 € TTC, pour une durée ferme de 4 ans ;"

- "lot n° 2 : accompagnement d'une dynamique collective... pour un montant minimum de 350 000 € HT, soit 420 000 € TTC et maximum de 1 400 000 € HT, soit 1 680 000 € TTC, pour une durée ferme de 4 ans."

Le premier lot est relatif à l'accompagnement d'une dynamique habitante en pied d'immeubles ou dans les quartiers avec la formation, l'animation et le suivi pendant 9 mois. Le deuxième lot est relatif à l'accompagnement des dynamiques en restauration scolaire, écoles et collèges pour nous. Le premier lot a été remporté par un groupement d'acteurs de l'économie sociale et solidaire, à savoir Compost'elles qui est une association des anciens des compostiers; Pistyles qui est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) sur Villeurbanne et Trièves Compostage et Environnement qui est un salarié sur l'agglomération malgré son nom Trièves. Le deuxième lot a été remporté par le même groupement.

Je vous invite à autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande pour le lot n° 1 relatif à l'accompagnement d'une dynamique habitante en pied d'immeubles et sur espaces publics par ce groupement d'acteurs pour un minimum de 400 000 € HT et un maximum de 1 600 000 € HT et, ce, pour une durée de 4 ans et pour le lot n° 2 relatif à l'accompagnement d'une dynamique collective en structure éducative et socio-éducative où il y a de la restauration scolaire pour un minimum de 350 000 € HT et un maximum de 1 400 000 € HT pour ce même groupement et pour 4 ans.

Le dossier suivant, le CP-2019-3291, est initialement porté par Thierry Philip, que je rapporte en son absence. Il s'agit de la fourniture de chaux pour le traitement des fumées de l'usine d'incinération de Gerland ainsi que le traitement des boues des stations d'épuration de la Métropole. Suite à un appel d'offres, il s'agit de l'entreprise ECL qui a été retenue pour un montant minimum de 220 000 € HT et un maximum de 440 000 € HT. Je vous invite à autoriser monsieur le Président à signer cet accord-cadre.

Le dossier suivant, le CP-2019-3292, est relatif au traitement et à la valorisation des gravats que nous accueillons dans l'ensemble de nos déchèteries. L'appel d'offres était constitué de 4 lots qui correspondent en fait à des regroupements de déchèteries qui sont situés sur notre territoire. Je vous invite à autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres pour les 4 lots relatifs à la collecte et au traitement de ces déchets inertes, donc aux gravats.

Le lot n° 1 a été remporté par l'entreprise Buty Services pour une durée ferme de 4 ans et, là, ce ne sont pas des montants financiers qui sont proposés mais des tonnages minimum et maximum, à savoir 18 000 tonnes et 45 000 tonnes. Le lot n° 2 a été remporté par la même entreprise avec le même gabarit de tonnage, toujours pour une durée de 4 ans. Le lot n° 3 a été remporté par l'entreprise Serdex pour un minimum de 16 000 tonnes et un maximum de 42 000 tonnes. Le lot n° 4 a été remporté par la même entreprise pour un minimum de 28 tonnes et un maximum de 60 000 tonnes. Je vous invite à autoriser monsieur le Président à signer ces accords-cadres.

Quant au dossier n° CP-2019-3293, comme vous le savez tous, la Métropole possède un parc de véhicules poids lourds de 150 véhicules de plus de 3,5 tonnes et de 1 500 véhicules de moins de 3,5 tonnes. Il se trouve que nous réalisons à juste titre des réparations et que nous avons besoin de commander de nouvelles pièces pour les châssis poids lourds. Une procédure d'appel d'offres a été réalisée. Je vous invite à autoriser monsieur le Président à signer un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de cet outillage, de ces produits et accessoires afin d'effectuer des prestations de maintenance pour ces poids lourds de la Métropole. Il s'agit de l'entreprise Durand Services pour un minimum de 200 000 € HT et un maximum de 600 000 € HT. Il s'agit d'une durée de 4 ans. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des questions et observations ? Pas d'opposition ?

Vous aurez tous noté, bien sûr, comme cela a été rappelé, la note au rapporteur déposée sur vos pupitres.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N° CP-2019-3181 - Garanties d'emprunts accordées à la Société publique locale (SPL) Lyon Part Dieu ou tout autre organisme qui pourrait lui être substitué auprès du Crédit coopératif - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3182 - Bron - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3183 - Chassieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3184 - Corbas - Lyon 3° - Meyzieu - Oullins - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme d'économie mixte (SAEM) SEMCODA et à tout autre organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Transfert des garanties d'emprunts du portefeuille Dexia et subrogation des actes - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3185 - Craponne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Transfert des garanties d'emprunts du portefeuille Dexia crédit local à la CDC et subrogation des actes - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3186 - Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à l'association immobilière Domalteri auprès du Crédit coopératif - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3187 - Feyzin - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3188 - Francheville - Villeurbanne - Rillieux la Pape - Meyzieu - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3189 - Lyon 3° - Garantie d'emprunt accordée au groupement d'intérêt public (GIP) Maison de la veille sociale auprès du Crédit coopératif - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3190 - Lyon 4° - Garanties d'emprunts accordées à la Fondation Aralis auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3191 - Lyon 5° - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3192 - Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) régionale d'habitations à loyer modéré (HLM) de Lyon auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes (CERA) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3193 - Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) habitat Rhône-Alpes devenue Caisse des dépôts et consignations (CDC) habitat auprès de la CDC - Transfert des garanties d'emprunts du portefeuille Dexia à la CDC et subrogation des actes - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3194 - Oullins - Garanties d'emprunts accordées à l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) de l'association scolaire Notre-Dame du bon conseil auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes (CERA) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3195 - Saint Priest - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Société française des habitations économiques (SFHE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Transfert des garanties d'emprunts du portefeuille Dexia crédit local à la CDC et subrogation des actes - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3196 - Saint Priest - Garanties d'emprunts accordées à l'association Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) du centre scolaire La Xavière auprès du Crédit coopératif - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3197 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Rhône-Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision complémentaire à la délibération du Conseil n° 2017-1971 du 22 mai 2017 - Prêt haut de bilan n° 96528 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3198 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3199 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) Coopérative de production d'habitations à loyer modéré (HLM) Rhône-Saône habitat auprès du Crédit coopératif - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3200 - Accord de coexistence de marques entre M. Henri de Rohan-Chabot et la Métropole de Lyon - Approbation d'un contrat d'accord de coexistence de 2 marques - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2019-3201 - Dommages et nuisances, suite aux travaux de réalisation du tunnel mode doux de la Croix-Rousse - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre M. et Mme Jérôme d'Ornano, la Métropole de Lyon, le groupement Dodin Campenon Bernard et la société Véolia Eau - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2019-3202 - Dommages et nuisances suite aux travaux de réalisation du tunnel mode doux de la Croix-Rousse - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et M. Jean-Paul Pompognat, le groupement Dodin Campenon Bernard et la société Veolia eau - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2019-3203 - Dommages et nuisances, suite aux travaux de réalisation du tunnel mode doux de la Croix-Rousse - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et M. Jean-Marie Lavayssière, le groupement Dodin Campenon Bernard et la société Véolia Eau - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2019-3204 - Dommages et nuisances suite aux travaux de réalisation du tunnel mode doux de la Croix-Rousse - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre M. Jean Million, la Métropole de Lyon, le groupement Dodin Campenon Bernard et la société Véolia eau - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2019-3205 - Dommages et nuisances, suite aux travaux de réalisation du tunnel mode doux de la Croix-Rousse - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 8 place Chazette, le groupement Dodin Campenon Bernard et la société Véolia eau - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2019-3265 - Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Genève (Suisse) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2019-3266 - Compte-rendu des déplacements autorisés des élus - Période du 1er au 31 mai 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2019-3267 - Caluire et Cuire - Désaffectation et déclassement du domaine public d'un immeuble de logements collectifs situé 466 chemin de Wette Fays - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-3268 - Lyon 3° - Plan de cession - Désaffectation et déclassement du domaine public - Autorisation de déposer des autorisations d'urbanisme donnée à la société ICMMS ou toutes autres sociétés substituées à elle, portant sur le tènement cadastré AH 90 situé 141 rue Pierre Corneille - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-3269 - Rillieux la Pape - Désaffectation et déclassement du domaine public de l'immeuble de logements collectifs situé 8 chemin Caporal Emile Rey - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-3270 - Villeurbanne - Désaffectation et déclassement du domaine public d'un immeuble de logements collectifs situé 1, 3, 5 rue de la Feyssine - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-3271 - Fourniture et installation de volumes de rangement (de type armoires, vestiaires monoblocs et accessoires) - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-3272 - Prestations de sonorisation et logistique audiovisuelle pour les services de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de l'information et de la communication externe -

N° CP-2019-3273 - Prestations de communication graphique - Autorisation de signer l'accord-cadre multi-attributaires à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint - Direction de l'information et de la communication externe -

N° CP-2019-3274 - Impression des supports d'information de la Métropole de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les accords-cadres à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de l'information et de la communication externe -

N° CP-2019-3275 - Grigny - Location de bâtiments modulaires préfabriqués pour la restructuration du collège Emile Malfroy - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-3276 - Lyon - Opération de renouvellement des marchés de maintenance et de fournitures sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-3277 - Lyon 7° - Extension de l'emprise de l'usine d'incinération des ordures ménagères du port Edouard Herriot - Approbation d'un avenant au contrat d'amodiation entre la Métropole de Lyon et la Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2019-3181 à CP-2019-3205 et CP-2019-3265 à CP-2019-3277. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, d'abord 19 dossiers de garanties d'emprunts, 5 décisions modificatives, une décision complémentaire ainsi que 13 décisions de nouvelles garanties.

Je commence par les 5 décisions modificatives avec 4 premiers dossiers qui concernent la cession du portefeuille de prêt détenu par Dexia. Le dossier n° CP-2019-3184 pour le transfert d'une ligne de prêt à la SEMCODA au capital restant dû de 3 895 916 €. Le dossier n° CP-2019-3185 pour le transfert d'une ligne de prêt à Immobilière Rhône-Alpes au capital restant dû de 498 763 €. Le dossier n° CP-2019-3193 pour le transfert de 2 lignes de prêt à SCIC habitat devenue CDC habitat pour un capital restant dû de 944 447 € et le dossier n° CP-2019-3195 pour le transfert d'une ligne de prêt à SFHE, la société française des habitations économiques, pour un capital restant dû de 2 614 751 €. La dernière décision modificative est le dossier n° CP-2019-3188 au profit de Dynacité pour un réaménagement de dette comportant 11 lignes de prêt pour un montant garanti de 498 763,12 €.

Je poursuis par la décision complémentaire, le dossier n° CP-2019-3197, au profit de Rhône-Saône habitat relatif à un prêt haut de bilan bonifié pour un montant garanti de 212 500 €. Et j'en viens aux 13 nouvelles demandes de garantie. Elles concernent 222 logements pour un montant d'encours supplémentaire de 38 748 838 €.

Le dossier n° CP-2019-3181 au profit de la SPL Lyon Part Dieu pour l'acquisition en VEFA des volumes de la future place basse de la place Béraudier à Lyon 3° pour un montant garanti de 14 334 400 €.

Le dossier suivant, n° CP-2019-3182, au bénéfice de Lyon Métropole habitat pour l'acquisition en VEFA d'un EPAD de 122 lits avenue du Doyen Jean Lépine à Bron pour un montant garanti de 11 677 752 €.

Le dossier suivant, n° CP-2019-3183, au profit d'Alliade habitat pour l'acquisition en VEFA de 3 logements route de Genas à Chassieu pour un montant garanti de 215 509 €.

Le dossier n° CP-2019-3186 au profit de l'association Domalteri pour l'acquisition de 2 tènements à usage scolaire rue Jules Ferry et rue Emile Zola à Décines Charpieu pour un montant garanti de 1 004 114 €.

Le dossier suivant n° CP-2019-3187 au bénéfice de Immobilière Rhône-Alpes pour l'acquisition en VEFA de 15 logements route de Lyon à Feyzin et de 7 logements rue des Alliés à Villeurbanne pour un montant garanti de 2 667 150 €.

Le dossier n° CP-2019-3189 au bénéfice du GIP Maison de la veille sociale pour l'extension des locaux du groupement rue Duguesclin à Lyon 3° pour un montant garanti de 85 000 €.

Le dossier suivant n° CP-2019-3190 au bénéfice de la Fondation Aralis pour l'acquisition-amélioration de 24 logements rue Eugène Pons à Lyon 4° pour un montant garanti de 784 572 €.

Le dossier suivant n° CP-2019-3191 au bénéfice de la Foncière habitat et humanisme pour l'acquisition-amélioration de 10 logements rue Benoist Mary à Lyon 5° et d'un logement rue Albéric Pont à Lyon 5° pour un montant garanti de 216 633 €.

Le dossier suivant n° CP-2019-3192 au profit de la SA régionale d'HLM de Lyon pour la construction de 12 logements pour jeunes travailleurs rue Benoît Bernard à Lyon 8° pour un montant garanti de 782 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3194 au bénéfice de l'association scolaire Notre-Dame du bon conseil pour l'extension-rénovation des installations sportives du groupe scolaire rue de la Camille à Oullins pour un montant garanti de 640 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3196 au profit de l'OGEC du centre scolaire La Xavière pour la construction d'un collège rue Georges Clémenceau à Saint Priest pour un montant garanti de 1 400 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3198 au profit de Est Métropole habitat pour la réhabilitation de 130 logements rue Serge Ravanel et rue Caporal Morange à Villeurbanne pour un montant garanti de 2 826 906 €.

Le dossier suivant n° CP-2019-3199 au profit de Rhône-Saône habitat pour l'acquisition en location-accession de 10 logements situés à l'angle de la route de Genas et des rues Frédéric Mistral et Péchoux à Villeurbanne pour un montant garanti de 1 902 300 €.

Il reste encore 6 dossiers à vous présenter.

Le dossier n° CP-2019-3200 pour l'approbation d'un accord de coexistence de marques entre la Métropole, propriétaire de la marque française "METROPOLE DE LYON" et monsieur Henri de Rohan-Chabot, propriétaire de la marque française "MAISON DE REPIT" de la Métropole de Lyon.

Les 5 derniers dossiers sont relatifs à l'approbation de protocoles d'accords transactionnels entre la Métropole, le groupement Dodin Campenon Bernard, la société Véolia Eau et différents propriétaires du 8 place Louis Chazette à Lyon 1^{er}. Ces protocoles sont relatifs aux dommages et nuisances liés aux travaux de réalisation du tube modes doux de la Croix-Rousse. Une vieille affaire.

Le dossier n° CP-2019-3201 au profit de monsieur et madame d'Ornano pour un montant versé par la Métropole de 13 062 €. Je passe les centimes.

Le dossier n° CP-2019-3202 au profit de monsieur Pompognat pour un montant de 9 775 €.

Le dossier n° CP-2019-3203 au profit de monsieur Lavayssière pour un montant de 1 425 €.

Le dossier n° CP-2019-3204 au bénéfice de monsieur Million pour un montant de 2 287 €.

Le dernier dossier n° CP-2019-3205 au profit du Syndicat des copropriétaires pour un montant de 7 750 €.

Voilà, j'en ai terminé avec mes dossiers. Viennent ensuite ceux que je rapporte pour le compte de Prosper Kabalo. Je propose peut-être de faire approuver cette première série de dossiers avant de vous présenter les dossiers n° CP-2019-3265 à CP-2019-3277.

M. LE PRESIDENT : Bien, sur l'ensemble de ces dossiers présentés par Gérard Claisse, est-ce qu'il y a des questions ou observations ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

M. le Vice-Président CLAISSE : Alors, je poursuis avec les 13 dossiers rapportés pour le compte de Prosper Kabalo.

Le dossier n° CP-2019-3265 relatif à un mandat spécial accordé à monsieur le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Genève au siège de l'OMS dans le cadre du projet de création d'une académie de santé à Lyon.

Le dossier n° CP-2019-3266 pour prendre acte des déplacements réalisés par les membres de l'exécutif sur la période du 1^{er} au 31 mai 2019.

Les dossiers suivants pour constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public de différents biens.

Le premier dossier n° CP-2019-3267 concerne un immeuble de logements collectifs situé 466 chemin de Wette Fays à Caluire et Cuire cadastré AV 30.

Le dossier n° CP-2019-3268 concerne un ensemble immobilier situé 141 rue Pierre Corneille à Lyon 3^e cadastré AH 90 pour lequel il convient d'autoriser la société ICMMS à déposer les demandes nécessaires à l'obtention des autorisations d'urbanisme et à réaliser les études et les sondages nécessaires au projet.

Le dossier n° CP-2019-3269 concerne un immeuble situé 8 chemin Caporal Emile Rey à Rillieux la Pape cadastré AE 157 et AE 378.

Le dossier n° CP-2019-3270 concerne un immeuble situé 1, 3 et 5 rue de la Feysine à Villeurbanne cadastré AM 73.

Les 5 dossiers suivants n° CP-2019-3271 à CP-2019-3275 visent à autoriser, monsieur le Président, à signer différents accords-cadres.

Le premier dossier n° CP-2019-3271 pour la fourniture et l'installation de volumes de rangement attribués à l'entreprise Lyon Bureau pour un montant minimum de 60 000 € TTC et maximum de 240 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible une fois.

Le dossier n° CP-2019-3272 pour des prestations de sonorisation et logistique audiovisuelle attribuées à l'entreprise LS Audiovisuel pour un montant minimum de 120 000 € TTC et maximum de 480 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible une fois.

Le dossier n° CP-2019-3273 pour des prestations de communication graphique pour un montant maximum de 4 200 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans. Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire aux marchés subséquents pour lequel les 4 entreprises suivantes ont été choisies par la CPAO : Big Bang, Magazine, Extra et Kibлинд et Klar.

Le dossier n° CP-2019-3274 pour des prestations d'impression réparties en 3 lots attribués pour une durée ferme de 2 ans, reconductible une fois. Le premier lot a été attribué à l'entreprise OTT Imprimeurs pour des petits et moyens tirages. Le deuxième lot a été attribué à l'entreprise Roto France Impression pour des impressions à grands tirages et le troisième lot a été attribué à l'entreprise Publitex pour des impressions d'affiches.

Le dossier n° CP-2019-3275 est relatif à un accord-cadre pour la location de bâtiments modulaires pendant la période de restructuration lourde du collège Emile Malfroy à Grigny attribué à l'entreprise Loxam Module pour un montant maximum de 360 000 € TTC sur une durée de 4 ans.

Le dossier n° CP-2019-3276 est relatif au renouvellement des marchés de maintenance et de fournitures sur les biens immobiliers de la Métropole. Cette décision vient compléter la décision de la Commission permanente n° CP-2019-2951 du 4 mars 2019 afin de préciser les montants minimum sur certains de ces accords-cadres.

Le dernier dossier n° CP-2019-3277 concerne l'approbation d'un avenant au contrat d'amodiation entre la Métropole et la CNR afin d'étendre le périmètre de Lyon-sud pour, d'une part, la création d'une sous-station d'interface entre l'usine d'incinération et le réseau de chaleur et, d'autre part, l'installation d'un système de convoyage de mâchefer en vue de chargement en transport fluvial.

J'en ai terminé. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, Gérard. Sur l'ensemble de ces dossiers de la deuxième partie, est-ce qu'il y a des questions ou observations ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2019-3182 et CP-2019-3198, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3183 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Corinne CARDONA, membre du conseil d'administration de Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2019-3185 et CP-2019-3187 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° CP-2019-3206 - Pierre Bénite - Fourniture de pièces détachées et prestations de réparation pour les dégrilleurs AXEAU installés sur la station d'épuration de la Métropole de Lyon à Pierre Bénite - Autorisation de signer le marché de fournitures à la suite d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2019-3207 - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour l'Observatoire du réchauffement de la nappe lyonnaise - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2019-3208 - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon, la société Eau du Grand Lyon, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Université de Grenoble Alpes (UGA), l'Université Claude Bernard (UCBL) et Ezus Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2019-3209 - Champagne au Mont d'Or - Protocole d'accord transactionnel avec Mmes Gourgaud, Gilg, Petrossi et M. Michelin - Indemnisation du préjudice lié à l'absence d'information quant à l'existence d'une canalisation publique d'assainissement en tréfonds d'une parcelle privée située rue de la Mairie - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2019-3210 - Meyzieu - Création des bassins de rétention -Infiltration et canalisation de gestion des eaux pluviales sur les secteurs de Peyssilieu et Villardier - Lot n° 1 : création des bassins - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec le groupement Soterly-Beylat TP-Dumas TP-Valerian - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2019-3211 - Meyzieu - Protocole d'accord transactionnel avec l'Association foncière urbaine libre (AFUL) dans le cadre de la reprise des réseaux sous chaussée privative du lotissement Chantalouette - Indemnisation du préjudice subi par l'AFUL le Hameau de Chantalouette - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° CP-2019-3206 à CP-2019-3211. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord le dossier n° CP-2019-3206 à Pierre Bénite qui concerne la fourniture de pièces détachées et prestations de réparation pour les dégrilleurs AXEAU installés sur la station d'épuration de Pierre Bénite pour un montant minimum de 80 000 € HT et maximum de 320 000 € HT.

Le dossier n° CP-2019-3207 est relatif à une convention entre la Métropole, la DREAL, le CEREMA, le BRGM et l'ADEME concernant l'Observatoire du réchauffement de la nappe lyonnaise.

Le dossier n° CP-2019-3208 est relatif à une convention entre la Métropole, la société Eau du Grand Lyon, l'AERMC, le CNRS, l'UGA, l'UCBL et Ezus Lyon concernant la pérennisation de la ressource en eau sur la qualité et la quantité afin de mieux connaître et identifier les phénomènes qui se produisent au niveau des interfaces.

Le dossier n° CP-2019-3209 à Champagne au Mont d'Or est relatif à un protocole d'accord transactionnel entre mesdames Gourgaud, Gilg, Petrossi et monsieur Michelin au titre d'une indemnisation de préjudice liée à l'absence d'informations quant à l'existence d'une canalisation publique d'assainissement en tréfonds, passant chez eux par une parcelle privée située rue de la Mairie pour 30 000 € nets de taxe.

Le dossier n° CP-2019-3210 à Meyzieu est relatif à la création de bassins de rétention concernant l'infiltration et la canalisation de gestion des eaux pluviales sur les secteurs de Peyssilieu et Villardier. Il s'agit du lot n° 1 : création des bassins et de l'approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec les sociétés du groupement Soterly-Beylat TP-Dumas TP-Valerian pour 45 579 € TTC.

Enfin, le dossier n° CP-2019-3211 à Meyzieu est relatif à un protocole d'accord transactionnel avec l'Association foncière urbaine libre dans le cadre de la reprise des réseaux sous chaussée privative du lotissement Chantalouette au titre d'une indemnisation du préjudice subi par l'AFUL sur le Hameau de Chantalouette pour 7 002 € nets de taxe.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce que, sur ces dossiers, il y a des questions ou observations ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° CP-2019-3212 - Dardilly - Travaux de requalification de l'ex A6-A7 - horizon 2020 - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager pour la construction d'un parking relais de 150 places - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano rapporte le dossier n° CP-2019-3212 mais il reviendra parmi nous, juste à la fin, pour présenter les dossiers de monsieur Pierre Abadie, souffrant.

Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Ce dossier concerne, dans le cadre du déclassement A6-A7, l'aménagement du parking relais au niveau de l'échangeur de la gare à Dardilly. Il s'agit tout simplement d'autoriser à déposer une demande de permis d'aménager pour la construction de ce parking qui comprendra 150 places.

Ne me dites pas que ce n'est pas assez, tout le monde en est bien persuadé ! De plus, il comprendra 3 places PMR, 11 places de covoiturage, des arrêts ligne express bus, des arceaux vélos, des abribus, quelques plantations d'arbres et 2 boxes vélos sécurisés d'une capacité de 20 places.

Voilà l'ensemble de ce projet qui est destiné, je le rappelle, à évoluer très rapidement pour s'étendre, soit sur une emprise voisine, soit en hauteur par l'adjonction de plusieurs étages au-dessus de ce parking de 150 places, notoirement insuffisant.

M. LE PRESIDENT : Très bien, merci. Il y a une prise de parole de Max Vincent.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Je le fais au nom de madame le maire de Dardilly puis au nom de mes collègues ici. Si mon collègue de la Tour de Salvagny veut compléter, il pourra le faire, il n'y a pas de problème. Jean-Luc, tu l'as dit, 150 places, c'est notoirement insuffisant. Vous savez quand même que l'on doit réduire la fréquentation de l'axe de 110 000 véhicules/jour à 85 000 véhicules/jour. Ces 150 places seront donc rapidement absorbées.

Il y a un problème, d'autant plus qu'il y a des cheminements piétons qui ne sont pas sécurisés et il n'y a pas de cheminements transversaux. Il y a la possibilité d'installer des ombrières photovoltaïques. Cela pourrait être fait.

Je pense quand même qu'il faut que vous revoyiez le projet rapidement, et je le dis très simplement, car ces aménagements sont nécessaires. Et, puis, il n'y a aucun dispositif de vidéo-surveillance. Il n'y a même pas un système de barrière qui est envisagé. Je vous signale que nous avons de très belles entreprises sur le secteur dans l'installation de barrières automatiques. Je crois qu'il faut quand même que l'on réfléchisse rapidement.

Puis, on le disait avec le collègue de la Tour de Salvagny, n'oubliez pas quand même qu'on pourrait le faire plus en amont, vers la sortie de l'A 89 entre la Tour de Salvagny et Dardilly, pour acheter des terrains. Il faut un plan d'actions foncières pour faire ces parkings relais. Cela est tout un ensemble, on fait un truc mais c'est un petit peu trop isolé, il faut vite mettre les bouchées doubles, sinon cela va échouer et vous aurez des difficultés.

Je pense aussi et je l'avais dit d'ailleurs, et je demande à Jean-Luc d'interpeller le Préfet pour la RD 306 où on avait dit "il y a 2 fois 2 voies" et il a été mis une voie, il faut une voie sécurisée pour les bus à grande circulation. Mais, pour le moment, le Préfet ne nous a rien dit. Il y a eu 2 réunions à la Préfecture sans résultats.

Il faut quand même travailler sur la venue des véhicules qui viennent de tout le secteur, hors Métropole, parce que vous avez aussi toute la Vallée de l'Azergues, le secteur de Villefranche sur Saône. Il faut donc véritablement revoir toutes ces choses-là. Je voulais vous faire l'écho de mes collègues, en particulier de madame le maire de Dardilly à ce sujet, qui a donné un avis favorable au permis d'aménagement. Comme on dit, il vaut mieux cela que rien mais c'est notoirement insuffisant.

M. le Vice-Président DA PASSANO : J'approuve tout ce que tu as dit sauf que la voie sur la RD 306, on l'a déjà sauvée, ce qui est pas mal. Tu t'en souviens. Et deuxièmement, je ne suis pas certain que la vidéo-surveillance sur ces parkings soit de la compétence métropolitaine. Il me semble que cela relève plutôt de la compétence communale. Cela est à étudier. J'ai le même parking à la gare d'Yvours et j'ai pris la vidéo-surveillance à la charge de la commune. Il faudrait peut-être s'y attarder, monsieur le directeur général des services, car il ne peut pas y avoir une règle pour le sud et une autre pour le nord.

M. le Conseiller délégué PILLON : Madame le maire de Dardilly attire également l'attention sur l'absence de barrières automatiques qui ne vont pas favoriser les transports en commun, contrairement à d'autres parkings relais, et si on est face à cette situation, le SYTRAL va avoir des difficultés à remplir ses transports car n'importe quelle personne pourra utiliser ce parking. C'est donc un point important. Et si on veut qu'un parking relais ou qu'un parking covoiturage soit vraiment utilisé, il faut de par la typologie de notre population, qu'il soit travaillé avec un maximum d'ombre et de sécurité, ce qui n'est pas tout à fait le cas. On est donc assez inquiet sur son aménagement.

Par ailleurs, le jour où le parking verra des constructions en hauteur, cela voudra dire qu'il n'y aura plus de places, et pendant les travaux, on ne voit pas comment les places resteront disponibles. Donc, on va commencer à développer une offre qui va très rapidement disparaître. Ce projet de parking s'avère embêtant pour les transports en commun.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Simplement, chers collègues, juste pour vous dire qu'on est déjà en train d'étudier les solutions d'extension des parkings relais. D'abord, une première solution modulaire avec un nouveau système qui nous permet de monter un étage sur le parking actuel puisqu'aujourd'hui, c'est celui qui est le mieux situé pour pouvoir être au confluent de toute la circulation et du report sur les transports en commun.

Deux autres solutions sont envisagées, suite aux suggestions des élus du secteur, notamment en remontant plus au nord avec des solutions d'ores et déjà déployables pour la solution modulaire. Il n'y a pas tellement d'inquiétude à avoir si le succès est au rendez-vous de la démarche.

Je rappelle qu'à tout le moins, c'est quand même une desserte supplémentaire assurée sur ce secteur puisqu'une ligne expresse dessert le nord et le sud à l'aller comme au retour en incluant Techlid. Quoi qu'il arrive, c'est toujours une solution d'amélioration et de transport en commun puis, au niveau des moyens déployés pour le déclassement, une solution de report modal.

M. LE PRESIDENT : Bien, est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet sensible ? Et je crois que vous l'avez bien rappelé puisque là, on est dans un premier parking relais qui appelle toutes les interrogations, et si on sait répondre dans des délais très courts, comme le disait Max Vincent, on pourra imaginer la suite. On est donc en train de mettre en place une véritable politique au niveau de l'ensemble des parkings relais dont la Métropole a besoin de partout.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° CP-2019-3213 - Assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans le champ des usages, de l'innovation de services et des changements de comportements - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres - Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Frih rapporte le dossier n° CP-2019-3213. Madame Frih, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Par ce dossier, je vous demande d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres et tous les actes y afférents pour le lancement d'une procédure d'appel d'offres concernant une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans le champ des usages, de l'innovation de services et des changements de comportements.

En effet, les changements de comportements et la diversité, tant des attentes des publics que des modes de vie, ont des répercussions sur toutes les politiques publiques de la Métropole de Lyon. Et la direction de la prospective et du dialogue public a besoin de s'adjoindre les services d'un ensemble pluridisciplinaire de professionnels afin de répondre aux attentes de nos directions opérationnelles.

Il y aura donc 3 lots : le premier relatif à la conception et réalisation d'études d'usages et études marketing ; le deuxième relatif à la conception et animation des démarches d'intelligence collective et le troisième relatif à la conception et animation de dispositifs d'appui aux changements de comportements pour un montant total de 1 028 000 € HT qui serait prélevé sur les crédits inscrits au budget principal pour les exercices 2020 à 2024. Merci.

M. LE PRESIDENT : Très bien, merci. Y-a-t-il des observations ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH.

N° CP-2019-3214 - Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain nu situées avenue Pierre Mendès France et appartenant à la Société immobilière d'études et de réalisations (SIER) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3215 - Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 23 rue de la Batterie et appartenant à la société civile de construction vente (SCCV) Little - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3216 - Corbas - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située à l'angle du boulevard Jean Mermoz et du chemin des Bruyères et appartenant aux conjoints Butin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3217 - Corbas - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située route de Saint Priest et appartenant à M. Boucharlat et Mme Berger - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3218 - Dardilly - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 7 route de Limonest et appartenant aux époux Lahyani - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3219 - Dardilly - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 1 route de Limonest et appartenant aux époux Renaudin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3220 - Francheville - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 78 route du Bruissin et appartenant à la société civile immobilière (SCI) MEPY - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3221 - Givors - Développement urbain - Ilot Ousseki - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à M. Cyrille Jolivet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3222 - Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 32 et 32 bis rue de Combemore et appartenant aux conjoints Audier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3223 - Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue de Combemore et 32 chemin de Presle et appartenant aux époux Finot - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3224 - Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 32 rue de Combemore et appartenant aux conjoints Fournel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3225 - Jonage - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain agricole située rue des Biesses et appartenant à M. Fiat Dit Rey - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3226 - Jonage - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rue du Repos et appartenant à la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3227 - Lyon 2° - Habitat et logement social - Substitution de l'association Fondation AJD - Maurice Gounon à l'association Majo Logement pour la cession, à titre onéreux, de lots dans un immeuble en copropriété situé 25 rue Marc Antoine Petit - Modification de la décision de la Commission permanente n° CP-2016-1280 du 21 novembre 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3228 - Lyon 2° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Première et deuxième phases - Acquisition, à l'euro symbolique, de parcelles et d'un volume de terrains nus aménagés représentant des voiries et des espaces publics, situés quai Rambaud, rue Hrant Dink et passage Magellan et appartenant à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3229 - Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située rue Paul Bert et appartenant à la SNCF Mobilités - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3230 - Lyon 3° - Lyon 8° - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de 7 parcelles de terrain nu destinées à être incorporées au domaine public de voirie métropolitain à l'issue de la réalisation de la ligne T4, phase 2, du tramway, appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3231 - Lyon 8° - Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) Saint Vincent de Paul - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu, située rue de Montagny et appartenant à la SCI 168 route de Vienne ou toute autre société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3232 - Lyon 9° - Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 12 situé dans l'immeuble en copropriété situé 39 quai Arloing et appartenant à Mme Jeannine Michaud, veuve Pollet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3233 - Mions - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 20 avenue des Tilleuls et appartenant à Mme Roch, épouse Astic - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3234 - Neuville sur Saône - Genay - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un tènement immobilier situé au 225 avenue des Frères Lumière sur la parcelle cadastrée AM 506 et appartenant aux conjoints Boninchi - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3235 - Rillieux la Pape - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'un terrain nu situé au droit du 11 avenue Général Leclerc et appartenant à la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3236 - Saint Fons - Développement urbain - Projet urbain des Clochettes - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement (maison et parcelle) situé 116 boulevard Yves Farge et appartenant aux époux Giroudon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3237 - Vaulx en Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue Jeanne Morel et appartenant à la copropriété Le Clos République - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3238 - Vernaison - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu, située 1250 chemin du Pelet et appartenant à Mme Catherine Chapuis - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3239 - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 13 rue Baudelaire et appartenant à la société civile de construction vente (SCCV) Baudelaire - Villeurbanne - RA - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3240 - Chassieu - Plan de cession - Développement économique - Avenue du Progrès - Cession, à titre onéreux, à la société Spirit Entreprises ou à une personne morale se substituant à elle, d'un tènement situé 92 avenue du Progrès, sur les parcelles cadastrées CB 73, CB 221 et CB 223 - Autorisation de déposer une demande de permis de construire ou toutes autres autorisations administratives - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3241 - Dardilly - Développement urbain - Secteur Dardilly centre - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, d'un local commercial, d'un appartement à l'étage avec grenier et d'une cave, situés 9 rue de la Mairie - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3242 - Lyon 1er - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à l'association Jeunesse Lubavitch-Beth, du volume 2 situé dans l'immeuble situé 10 rue Mulet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3243 - Lyon 3° - Développement urbain - Cession, à titre onéreux, de plusieurs parcelles de terrain cadastrées EM 304, EM 307, EM 310, EM 313, EM 333, EM 334 et EM 338p situées rue Paul Bert, à la SNCF Mobilités pour la réalisation du parking loueurs véhicules en gare de Lyon Part-Dieu - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3244 - Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Cession, à l'euro symbolique, à la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu, d'un tènement immobilier constitué des parcelles de terrain nu cadastrées EK 12p-13p-15p-19p-21p-22p et EK 17 et 53, situées place de Francfort - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3245 - Lyon 3° - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune d'un terrain bâti situé 219 rue Paul Bert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3246 - Lyon 3° - Habitat et logement social - Cession, à titre gratuit, à la société CDC Habitat social, de droits indivis sur la parcelle cadastrée CZ 33 constituant l'impasse privée Victor Hugo - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3247 - Lyon 4° - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la Société en nom collectif (SNC) Vinci Immobilier Rhône-Alpes Auvergne ou toute société se substituant à elle d'une propriété bâtie située 6-8 rue Louis Thévenet - Autorisation de déposer une demande de permis de construire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3248 - Meyzieu - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, d'un garage formant le lot n° 1138 de la copropriété Les Plantées, situés 21 rue de Nantes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3249 - Saint Romain au Mont d'Or - Revente, à titre onéreux, suite à préemption, à la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Auvergne-Rhône-Alpes ou toute autre personne morale ou physique s'y substituant, d'une parcelle de terrain située lieu-dit Les Combes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3250 - Vénissieux - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Armstrong - Cession, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, de parcelles de terrain situées avenue Jean Cagne et avenue de la division Leclerc - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3251 - Villeurbanne - Développement urbain - Projet cours Tolstoï - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville, d'un local commercial et d'une cave formant respectivement les lots n° 2 et n° 16 de la copropriété situés 137 b cours Tolstoï - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3252 - Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de 2 terrains bâtis situés 59 bis - 61 cours de la République - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3253 - Villeurbanne - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à l'Association des paralysés de France (APF) d'un tènement immobilier situé 45 rue des Roses - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3254 - Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne la Soie - Cession, à titre onéreux, aux sociétés dénommées sociétés en nom collectif (SNC) Altaréa Cogedim ZAC VLS et Rhône-Saône habitat (RSH) ou à toute personne se substituant à elles, de la parcelle de terrain nu cadastrée BZ 233 pour l'aménagement de l'îlot A1 de la ZAC, située rue Francia et rue Léon Blum - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3255 - Lyon 1er - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit d'Adoma, de l'immeuble situé 26 rue de l'Annonciade - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3256 - Lyon 1er - Habitat - Logement social - Modification de l'assiette et des conditions du bail emphytéotique conclu avec la société Alliade habitat concernant un immeuble situé 10 rue Mulet - Décision modificative à la décision du Bureau n° B-2009-1086 du 30 novembre 2009 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3257 - Lyon 5° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), de l'immeuble situé 13 rue des Trois Maries - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3258 - Lyon 6° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Sollar, de l'immeuble situé 8 rue Bugeaud - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3259 - Saint Didier au Mont d'Or - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de Alliade habitat, de l'immeuble situé 14 avenue de la République - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3260 - Rillieux la Pape - Equipement public - Constitution, à titre gratuit, au profit de MM. Bernard Grynfoegel, Bruno Trottet, Patrick Mazerot pour M. Jérémy Firetto et Mme Jessica Firetto, de diverses servitudes de passage et de stationnement sur les parcelles métropolitaines cadastrées AE 316, AE 492, AC 480 et AC 503 situées chemin des Balmes - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2752 du 12 novembre 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3261 - Givors - Requalification de l'ilot Oussekinne - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'expropriation - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2019-3262 - Lyon 3° - Lyon 6° - Opérations de démolition-reconstruction et de réhabilitation de 4 immeubles d'habitation inscrits en emplacements réservés en vue de la réalisation de programmes de logements sociaux - 17 rue de la Métallurgie, 1 rue Verlet Hanus, 10 rue Marignan, à Lyon 3° et 293 cours Lafayette, à Lyon 6° - Demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) du 26 septembre 2014 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2019-3263 - Solaize - Requalification de la rue de Chantabeau, de la rue du 11 novembre 1918 et de la route de Feyzin - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation (DUP) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2019-3278 - Bron - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Parilly et Terrailon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attributions de subventions à la Ville de Bron, à Lyon Métropole habitat (LMH), à la Régie de quartier Réussir l'insertion à Bron (RIB), à l'association Cobra, à la Régie Delastre, à l'Agence centrale et à la Régie Gambetta - Approbation de conventions de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2019-3279 - Décines Charpieu - Contrat de ville métropolitain - Quartier du Prainet - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution d'une subvention à la Ville - Approbation d'une convention de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2019-3280 - Feyzin - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Razes et des Vignettes - Figuière - Maures - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution d'une subvention à la Ville - Approbation d'une convention de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2019-3281 - Lyon - Contrat de ville métropolitain - Tous quartiers politique de la ville - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attributions de subventions - Approbation de conventions de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2019-3282 - Oullins - Contrat de ville métropolitain - Quartier de la Saulaie - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attributions de subventions à la Ville d'Oullins et à l'association des Compagnons bâtisseurs - Approbation de conventions de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2019-3283 - Rillieux la Pape - Contrat de ville métropolitain - Ville Nouvelle - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2018 - Attributions de subventions à la Commune, Dynacité, Erilia et la société d'économie mixte de construction du Département de l'Ain (SEM CODA) - Approbation de conventions de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2019-3284 - Saint Priest - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Bel-Air, Garibaldi et Bellevue - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attributions de subventions à la Commune, Est Métropole habitat, Alliade habitat, l'association collectif terrain d'entente, la Régie Pautet et la Sauvegarde 69 - Approbation de conventions de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2019-3285 - Vaulx en Velin - Contrat de ville métropolitain - Quartier Grande Ile - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2018 - Attributions de subventions à la Commune de Vaulx en Velin, Alliade habitat, Dynacité, Est Métropole habitat, Grand Lyon habitat et Multi Services Développements - Approbation de conventions de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2019-3286 - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Minguettes-Clochettes, Acacias et Duclos-Barel - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attributions de subventions à la Ville de Vénissieux, Grand Lyon habitat, la SACOVIV et Alliade habitat - Approbation de conventions de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2019-3287 - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Monod, Buers nord, Saint-Jean et Tonkin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution de subventions à Est Métropole habitat (EMH) - Approbation d'une convention de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte les dossiers n° CP-2019-3214 à CP-2019-3263 et CP-2019-3278 à CP-2019-3287. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, il y a 40 dossiers relatifs à l'action foncière que je rapporterai en lieu et place de madame Hélène Geoffroy. C'est un retour sur ma précédente délégation, je vais donc essayer de les synthétiser aussi rapidement que possible.

Pour la première partie, il s'agit d'acquisitions pour des opérations de proximité et d'opérations individualisées.

Les dossiers n° CP-2019-3214 à Bron, CP-2019-3215 à Bron, CP-2019-3217 à Corbas, CP-2019-3218 à Dardilly, CP-2019-3219 à Dardilly, CP-2019-3220 à Francheville, CP-2019-3222 à Irigny, CP-2019-3223 à Irigny, CP-2019-3224 à Irigny, CP-2019-3226 à Jonage, CP-2019-3233 à Mions, CP-2019-3237 à Vaulx en Velin et CP-2019-3239 à Villeurbanne sont des opérations d'acquisitions à titre gratuit concernant des améliorations de voirie ou des préparations de projets. Le total des acquisitions est bien entendu d'un montant de 0 € et la surface acquise est de 7 211 mètres carrés.

Ensuite, les acquisitions à titre onéreux.

Le dossier n° CP-2019-3216 concerne la Commune de Corbas pour un terrain nu d'un montant de 60 €.

Le dossier n° CP-2019-3221 concerne la Commune de Givors pour l'acquisition d'un appartement en copropriété pour un développement urbain à l'îlot Oussekinne pour un montant de 55 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3225 concerne la Commune de Jonage pour une surface de 9 m² et pour un montant de 9 € portant sur une parcelle concernant la piste cyclable le long de la rue des Biesses.

Le dossier n° CP-2019-3228 concerne Lyon 2° pour l'acquisition d'un terrain nu et d'un parking pour un montant de 1 € dans le cadre de la SPL Lyon Confluence. Il s'agit de la ZAC et c'est une rétrocession du domaine public.

Le dossier n° CP-2019-3229 concerne Lyon 3° pour l'acquisition d'un terrain nu qui est acheté à la SNCF Mobilités dans le cadre du projet Lyon Part-Dieu pour le réaménagement du pôle d'échanges multimodal.

Le dossier n° CP-2019-3230 concerne Lyon 3° et Lyon 8° pour l'acquisition d'un terrain nu. Ce sont des rétrocessions foncières sur 7 parcelles destinées à être incorporées au domaine public. Le vendeur est le SYTRAL pour un montant de 2 195 841,59 €.

Le dossier n° CP-2019-3231 concerne Lyon 8° pour l'acquisition d'un terrain nu relatif à du développement urbain pour le PUP Saint Vincent de Paul pour un montant de 4 700 €.

Le dossier n° CP-2019-3232 concerne Lyon 9° pour une acquisition en vue d'une mise à disposition d'un immeuble entier à Grand Lyon habitat quai Arloing pour un montant de 5 000 €. Il s'agit d'un grenier qui a été acheté.

Le dossier n° CP-2019-3234 concerne les Communes de Neuville sur Saône et Genay pour une acquisition, suite à une mise en demeure d'acquérir, dans le cadre du PPRT. Il s'agit de locaux d'activités pour un montant de 111 685 €.

Le dossier n° CP-2019-3235 concerne la Commune de Rillieux la Pape pour l'acquisition d'un terrain nu appartenant à la Commune pour un montant de 1 € relatif à de la voirie de proximité.

Le dossier n° CP-2019-3236 concerne la Commune de Saint Fons pour l'acquisition d'une maison d'habitation dans le cadre du projet urbain des Clochettes pour un montant de 390 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3238 concerne la Commune de Vernaison pour l'acquisition d'un terrain nu de 33 m² pour un montant de 1 320 €. Il s'agit de l'élargissement du chemin du Pelet.

Le total des acquisitions représente une surface de 34 885 m² pour un total financier de 2 763 618,59 €.

Je reprends mon souffle et je vais aborder les cessions.

Le dossier n° CP-2019-3240 concerne la Commune de Chassieu. Il s'agit d'un terrain nu acheté par la société Spirit Entreprises dans le cadre du développement économique. Cette demande fait partie du plan de cession. Ce tènement est situé 92 avenue du Progrès dans la zone d'activités. Le montant de la cession est de 1 362 240 €.

Le dossier n° CP-2019-3241 concerne la Commune de Dardilly. Il s'agit d'un local commercial et d'un appartement. C'est une revente suite à préemption avec préfinancement d'un immeuble situé 9 rue de la Mairie. Le montant de la cession s'élève à 260 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3242 concerne Lyon 1^{er}. Il s'agit de locaux en rez-de-chaussée et d'une cave relatifs au plan de cession. La cession est destinée à l'accueil d'une association culturelle nommée Jeunesse Lubavitch-Beth pour un montant de 522 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3243 concerne Lyon 3°. Il s'agit d'un terrain nu dans le cadre du développement urbain de la Part-Dieu. L'acquéreur est SNCF Mobilités pour un montant de 42 790 €.

Le dossier n° CP-2019-3244 concerne Lyon 3°. Il s'agit également d'un terrain nu, toujours pour le projet de Lyon Part-Dieu, acquis par la SPL Lyon Part-Dieu pour un montant de 1 €. Il s'agit de la cession d'un foncier destiné à accueillir un programme atelier au rez-de-chaussée, un socle de services dédié aux usagers du pôle multimodal et une œuvre hôtelière aux étages, cession après déclassement à venir.

Le dossier n° CP-2019-3245 concerne Lyon 3°. Il s'agit d'une propriété d'un terrain bâti qui est une revente avec préfinancement à destination d'un équipement sportif situé 219 rue Paul Bert. L'acquéreur est la Commune pour un montant de 898 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3246 concerne Lyon 3°. Il s'agit d'un terrain nu pour l'habitat et le logement social, cession de droits indivis sur l'impasse Victor Hugo en vue de la réalisation d'une opération de logement social ou conventionné. L'acquéreur est CDC Habitat social. C'est une cession gratuite.

Le dossier n° CP-2019-3247 concerne Lyon 4°. Il s'agit d'un terrain bâti. C'est un plan de cession important, suite à une consultation du site de l'ancien collège Maurice Scève destiné à la réalisation d'un programme de 93 logements dont 28 logements locatifs sociaux et 65 logements en accession dont 9 en accession abordable ainsi que des locaux d'activités et un équipement social éducatif. L'acquéreur est la SNC Vinci Immobilier et le montant de la cession s'élève à 12 200 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3248 concerne la Commune de Meyzieu. Il s'agit, dans le cadre du développement urbain, d'une revente suite à préemption avec préfinancement dans le secteur des Plantées. L'acquéreur est la Commune. Il s'agit d'un lot d'un garage pour un montant de 2 800 €.

Le dossier n° CP-2019-3249 concerne la Commune de Saint Romain au Mont d'Or. Il s'agit d'un terrain agricole et d'un cabanon pour la réimplantation d'une activité agricole PENAP. Il s'agit d'une revente suite à préemption d'un terrain lieu-dit Les Combes. L'acquéreur est la SAFER pour un montant de 17 500 €.

Le dossier n° CP-2019-3250 concerne la Commune de Vénissieux. Il s'agit d'un terrain nu pour le développement urbain dans le cadre de la ZAC Armstrong. Il s'agit de la vente d'un foncier destiné à 74 logements sociaux. L'acquéreur est l'OPH Lyon Métropole habitat pour un montant de 927 650 €.

Les dossiers n° CP-2019-3251 et CP-2019-3252 concernent la Commune de Villeurbanne. Il s'agit de cessions pour un local commercial et des terrains bâtis dans le cadre du développement urbain du cours Tolstoï. Il s'agit de 2 ventes suite à préemption avec préfinancement dont la deuxième après fixation judiciaire du prix. L'acquéreur est la Commune pour des montants respectifs de 65 000 € et 2 421 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3253 concerne la Commune de Villeurbanne. Il s'agit toujours du plan de cession développé par la Métropole de Lyon et le service de l'action foncière. Il s'agit de la cession d'un tènement 45 rue des Roses à l'Association des paralysés de France pour un montant de 770 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3254 concerne la Commune de Villeurbanne. Il s'agit d'un terrain nu pour du développement urbain à Carré de Soie, dans le cadre de la ZAC Villeurbanne la Soie rues Francia et Léon Blum. Cette cession est destinée à réaliser un ensemble immobilier constitué de plusieurs bâtiments d'une surface totale de 7 630 m², avec bien entendu des logements libres, des logements sociaux et des locaux d'activités. L'acquéreur est la SNC Altaréa Cogedim et Rhône-Saône habitat pour un montant de 8 433 700 €.

Le total des surfaces cédées s'élève à 32 580 m². Le montant total des cessions de cette Commission permanente s'élève à 27 922 681 €, compte tenu de la décision relative au collège Maurice Scève. Le plan de cession pour cette cession s'élève à 14 854 240 €. Le plan de cession total depuis le début de l'année s'élève à 17 391 576,90 €. Cette information est pour monsieur le Vice-Président aux finances. Et je rappelle que l'objectif de l'année 2019 pour le plan de cession était estimé à 9 M€.

Je terminerai par des dossiers divers. Je suis désolé mais il y en a 40, j'essaie de faire aussi simple que possible. Il s'agit souvent de modifications de décisions ou de modifications d'assiette ou de signature de bails emphytéotiques pour la réalisation, bien sûr, de logements sociaux.

Le dossier n° CP-2019-3227 concerne Lyon 2°. Il s'agit d'une modification de la décision de la Commission permanente n° CP-2016-1280 du 21 novembre 2016. Il s'agit d'une substitution de la Fondation AJD - Maurice Gounon à l'association Majo Logement pour la cession de lots dans un immeuble en copropriété.

Les dossiers n° CP-2019-3255 et CP-2019-3256 concernent Lyon 1er pour de l'habitat de logement social. Il s'agit d'abord d'un bail emphytéotique au profit d'Adoma rue de l'Annonciade pour une résidence sociale de 65 places suite à un remembrement avec l'immeuble voisin, avec un droit d'entrée de 520 000 € et un loyer de 15 000 € dès la 42^{ème} année. Il s'agit ensuite de la réduction du loyer annuel sur les 25 dernières années pour un bail emphytéotique qui avait été conclu avec la société Alliade habitat 10 rue du Mulet. Cela est destiné à la cession du dossier n° CP-2019-3242.

Le dossier n° CP-2019-3257 concerne Lyon 5°. Il s'agit d'un bail emphytéotique au profit de la SACVL pour 9 logements en PLUS et PLAI avec un droit d'entrée de 900 000 € et un loyer de 6 000 € dès la 42^{ème} année.

Le dossier n° CP-2019-3258 concerne Lyon 6°. Il s'agit d'un bail emphytéotique au profit de la SA d'HLM Sollar rue Bugeaud destiné à 9 logements en PLUS et PLAI avec des locaux commerciaux avec un droit d'entrée de 1 170 000 € et un loyer de 12 000 € dès la 42^{ème} année.

Le dossier n° CP-2019-3259 concerne la Commune de Saint Didier au Mont d'Or. Il s'agit d'un bail emphytéotique au profit de Alliade habitat pour 4 logements en PLUS et PLAI avec un droit d'entrée de 178 350 € et un loyer de 5 000 € dès la 42^{ème} année.

Le dossier n° CP-2019-3260 concerne la Commune de Rillieux la Pape. Il s'agit de l'institution d'une servitude de passage au profit de madame Firetto et de l'abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2752 du 12 novembre 2018.

Le dossier n° CP-2019-3261 concerne la Commune de Givors. Il s'agit d'un engagement de la procédure de la DUP en vue de la requalification de l'îlot Oussekiné pour lequel nous avons commencé les acquisitions.

Le dossier n° CP-2019-3262 concerne Lyon 3° et Lyon 6°. Il s'agit d'une demande de prorogation de l'arrêté de DUP relative à 4 immeubles situés rue de la Métallurgie, rue Verlet Hanus, rue Marignan et cours Lafayette. Cela doit correspondre à de l'habitat indigne.

Enfin, le dossier n° CP-2019-3263 concerne la Commune de Solaize. Il s'agit d'un engagement de la procédure de DUP en vue de la requalification de la rue de Chantabeau. J'en ai terminé, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, merci pour l'ensemble de ces dossiers. Pas d'observations ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Je pense qu'il y a une suite, monsieur Crimier.

M. le Vice-Président CRIMIER : Oui, je cumule un petit peu car je rapporte en lieu et place les dossiers relatifs à la GSUP de monsieur le Vice-Président Georges Képénékian. Il s'agit du contrat de ville métropolitain sur l'ensemble des communes. On a passé un certain nombre de décisions à la dernière Commission permanente. Simplement, il s'agit toutes d'attributions de subventions. Simplement, je vais vous citer les attributaires des subventions si vous en êtes d'accord. Il y a 9 dossiers.

Le dossier n° CP-2019-3278 concerne la Commune de Bron. Il s'agit de l'attribution de subventions à la Ville de Bron, à LMH, à la Régie de quartier Réussir l'insertion, à l'association Cobra, à la Régie Delastre, à l'agence centrale et à la Régie Gambetta, et de l'approbation de conventions de participation financière. Pour l'ensemble de ces décisions, il s'agit de l'amélioration du cadre de vie et du lien social, de la participation des habitants, de l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité des habitants. Ce sont des constantes que l'on retrouve dans chacun de nos quartiers en politique de la ville.

Le dossier n° CP-2019-3279 concerne la Commune de Décines Charpieu. Il s'agit de l'attribution d'une subvention à la Ville de Décines Charpieu.

Le dossier n° CP-2019-3280 concerne la Commune de Feyzin. Il s'agit de l'attribution d'une subvention à la Ville de Feyzin pour les quartiers Razes et des Vignettes et de l'approbation d'une convention de participation financière consécutive.

Le dossier n° CP-2019-3281 concerne Lyon, notamment tous les quartiers politique de la ville, dans le cadre de la GSUP. Il s'agit d'attributions de subventions et de l'approbation de conventions de participation financière et vous avez donc les tableaux dans la décision.

Vous avez également des tableaux à chaque décision, bien entendu pour les attributaires des subventions.

Le dossier n° CP-2019-3282 concerne la Commune d'Oullins. Il s'agit d'attributions de subventions à la Ville d'Oullins et à l'association des Compagnons bâtisseurs avec la convention idoïne.

Le dossier n° CP-2019-3283 concerne la Commune de Rillieux la Pape. Il s'agit d'attributions de subventions à la Commune, à Dynacité, Erilia et la SEMCODA et l'approbation de conventions de participation financière conséquentes.

Le dossier n° CP-2019-3284 concerne la Commune de Saint Priest. Il s'agit d'attributions de subventions à la Commune, à Est Métropole habitat, Alliade habitat, l'association collectif terrain d'entente, la Régie Pautet et la Sauvegarde 69 avec les conventions qui suivent et qui s'y rapportent.

Le dossier n° CP-2019-3285 concerne la Commune de Vaulx en Velin. Il s'agit d'attributions de subventions à la Commune de Vaulx en Velin, à Alliade habitat, à Dynacité, à Est Métropole habitat, Grand Lyon habitat et Multi Services Développements avec les conventions de participation financière qui s'y rapportent.

Le dossier n° CP-2019-3286 concerne la Commune de Vénissieux. Il s'agit d'attributions de subventions à la Ville de Vénissieux, à Grand Lyon habitat, la SACOVIV et Alliade habitat et de l'approbation de conventions s'y rapportant.

Et le dernier dossier n° CP-2019-3287 concerne la Commune de Villeurbanne. Il s'agit de l'attribution de subventions à Est Métropole habitat et de l'approbation d'une convention.

J'en ai terminé, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Roland, merci d'avoir gardé autant de souffle pour aller jusqu'au bout. Est-ce qu'il y a des observations sur cette deuxième partie ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2019-3242, CP-2019-3259 et CP-2019-3256 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3250 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),
- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de la SACVL, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3257, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),
- Mme Béatrice VESSILLER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Sollar, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3258 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),
- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3278, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),
- MM. Michel LE FAOU et Roland JACQUET, Mme Béatrice VESSILLER, membres du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2019-3281, CP-2019-3285 et CP-2019-3286 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),
- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2019-3281, CP-2019-3285 et CP-2019-3286, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),
- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2019-3284, CP-2019-3285 et CP-2019-3287, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),
- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2019-3284, CP-2019-3285 et CP-2019-3286 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° CP-2019-3264 - Prestation d'accompagnement au changement pour la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau rapporte le dossier n° CP-2019-3264. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué ROUSSEAU, rapporteur : Il a pour objet la prestation d'accompagnement au changement pour la Métropole de Lyon. Je vous rappelle qu'au sein de la Métropole, le service accompagnement à la transformation de la délégation territoires et partenariats porte des projets d'accompagnement au changement, à savoir :

- conduire des missions de conseil en organisation,
- apporter un appui méthodologique aux délégations ou directions dans leurs projets d'organisation,
- analyser l'impact des projets sur l'organisation de la Métropole (prise de compétences, mutualisation),
- accompagner les managers pour plus de cohésion dans les équipes.

La Métropole souhaite s'adjoindre les services de cabinets de conseil qui seront en capacité d'assister les équipes opérationnelles dans la définition des nouvelles modalités de structuration des services et d'accompagner chacune d'elles dans la définition et la mise en œuvre de nouvelles pratiques.

Le service accompagnement à la transformation souhaite pouvoir recourir ponctuellement à un prestataire pour des missions d'accompagnement au changement lorsqu'il ne les assure pas lui-même. En complément des missions effectuées par cette équipe, ce recours permettrait de répondre à :

- une surcharge d'activité,

- un besoin de compétences techniques particulières non disponibles dans l'équipe (métier métropolitain à très forte technicité, restructuration d'un garage poids lourds, fonctionnement de l'usine d'incinération), des conditions de travail à hautes spécificités (cycle de travail des agents de la fonction publique hospitalière (FPH) de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) ou une recherche de modalité d'animation spécifique (animation d'un collectif avec l'appui de méthode de design de service).

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution de l'accord-cadre multi-attributaires ayant pour objet l'accompagnement au changement de la Métropole.

Cet accord-cadre fera l'objet de marchés subséquents, conformément aux articles 78 et 80 du décret susvisé. L'accord-cadre à marchés subséquents sera passé pour une durée ferme de 3 ans. L'accord-cadre comportera un montant minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC, et maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC pour toute la durée du marché et pour tous les attributaires confondus.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 juin 2019, a choisi les offres des entreprises WAVESTONE ADVISORS, DELOITTE & associés et le groupement d'entreprises NEORIZONS ET CONVOLUTIONS RH.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre, conformément à l'article L 3321-1 du code général des collectivités territoriales. Merci.

M. LE PRESIDENT : Très bien, merci. Y-a-t-il des observations ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué ROUSSEAU.

N° CP-2019-3288 - Lyon 3° - Place Simon Ballanche - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° CP-2019-3289 - Lyon 4° - Petite place de la Croix-Rousse - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° CP-2019-3290 - Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Place Basse Béraudier - Approbation d'un contrat d'occupation de longue durée de places de stationnement vélo entre la société civile de construction-vente (SCCV) To Lyon, la société publique locale (SPL) Part-Dieu et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte les dossiers n° CP-2019-3288 à CP-2019-3290. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Bonjour à tous, mes chers collègues, le dossier n° CP-2019-3288 à Lyon 3° est relatif à une autorisation de dépôt de déclaration préalable en vue de l'aménagement de la place Simon Ballanche. Cette déclaration de travaux prévoit la suppression d'une rampe existante non conforme, la création d'une nouvelle rampe, la création d'escaliers et la mise en cohérence du traitement de la voirie avec la réglementation en vigueur.

Le dossier n° CP-2019-3289 à Lyon 4° est relatif à une autorisation de dépôt de déclaration préalable en vue du réaménagement de la petite place de la Croix-Rousse avec des aménagements prévus dans la première phase qui concerne :

- le traitement des 3 intersections,
- le déplacement des toilettes publiques,
- la reprise d'une aire de livraison,
- la reprise des pieds d'arbres,
- la suppression du stationnement longitudinal sur la Grande rue de la Croix-Rousse.

Et, enfin, le dernier dossier n° CP-2019-3290 à Lyon 3° est relatif à l'approbation d'un contrat d'occupation de longue durée de places de stationnement vélo entre la société civile de construction-vente To Lyon, la SPL Part-Dieu et la Métropole de Lyon.

Voilà, monsieur le Président, les trois décisions en question.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'opposition ?

M. le Conseiller délégué HEMON : Je voudrais revenir sur le dossier n° CP-2019-3290 que je vous demanderai de séparer des 2 autres. Il s'agit de la vélo station de la place Basse Béraudier. Vous savez que, sur cette vélo-station, il était prévu 1 500 places de stationnement vélos, il en faudra sans doute le double à l'horizon 2030 tant la demande est forte et tant que l'usage se développe, vous le savez, et tant que nous l'encourageons.

Mais, on nous demande ce matin d'en céder un quart, c'est-à-dire 375 places à la société VIE (Vinci Immobilier d'entreprise). De fait et pour rappel, cela a été dit, le projet To Lyon qui est désormais le projet Vinci Immobilier d'entreprise comprend la construction d'un hôtel de 168 chambres, d'une tour de bureaux de 170 m de haut, d'un socle de commerces, d'un parking souterrain voitures qui, lui, est prévu sous la place Béraudier. En revanche, rien n'est prévu pour les vélos.

Ainsi, il est demandé et on vous propose de lui concéder 25 % de la vélo station prévu. Au final, la part publique de ce stationnement vélos va passer de 1 500 à 1 125 places, ce qui explique certaines déclarations ces derniers jours, ces dernières semaines dans la presse du futur potentiel gestionnaire LPA qui, lui, annonce 1 200 places vélos. Il était au courant bien avant nous visiblement, ce qui explique le tweet du 20 juin de la SPL Part-Dieu qui, répondant à une question, je cite : Il y a bien 1 500 places prévues pour les vélos dont 250 pour les futurs utilisateurs de la tour To Lyon, donc 1 250 publics. En fait, c'est 1 125 publics.

Vous voyez, il y a des tas de gens qui sont au courant avant nous de ce qui va se faire et qui, peut-être, en décident. De plus, il manque 2 annexes dans ce qui nous a été fourni, c'est le plan de la vélo station, c'est la notice descriptive, mais cela est moins grave.

Ce qui n'est pas dit non plus dans cette décision, c'est la taille du parking voitures dont la capacité d'origine, souvenez-vous, était à peine de 800 à 700 places. On ne la trouve maintenant nulle part sur le site de la SPL Part-Dieu. Cherchez bien. Moi, je l'ai trouvée dans le dossier de presse du 28 août dernier qui annonçait 1 084 places dont un tiers, soit 344, est réservé à ce projet Vinci Immobilier d'entreprise.

J'en conclu donc, si vous me suivez, qu'on décide de laisser augmenter d'un tiers la surface d'un parking voitures jugé déjà de trop grand mais qu'en revanche, au lieu de demander de construire 300 à 400 places de stationnement vélos supplémentaires, on fait le choix de concéder un quart de la vélo station publique, alors qu'on aurait pu tout aussi bien leur concéder la moitié des 700 places voitures du parking sous la place Béraudier. Donc à l'un, on leur retire un quart, à l'autre on ajoute un tiers. Eh bien, je dirais merci pour les cyclistes et merci pour Vinci Immobilier d'entreprise.

Personnellement, je trouve cela inacceptable parce que cela n'a pas été discuté, ni avec les citoyens, ni avec les associations de cyclistes, ni très accessoirement avec le Conseiller délégué. On continue quoiqu'il se passe, quoiqu'on veuille bien raconter, on continue à privilégier la voiture, et les parkings à voiture, et pire encore au détriment du vélo dans ce cas.

Donc, je préférerais, monsieur le Président, je vous le demande, que vous retiriez ce dossier. Si vous décidez de le maintenir au vote, j'invite mes collègues à rejeter cette décision en votant contre. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Michel ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Quelques compléments d'information suite à l'intervention de notre collègue Pierre Hémon. D'une part, le premier point concernant l'attribution de 375 places vélos au projet de Vinci Immobilier d'entreprise, le fameux projet To Lyon, cette demande provient du fait que l'ensemble immobilier qui sera construit, sera certifié suivant une certification internationale qui s'appelle la certification Brim et qui met en avant, notamment, un certain nombre d'éléments sur la prise en compte de l'environnement dans la conception du bâtiment, tant au niveau de la performance énergétique qu'au niveau de la desserte dudit bâtiment en question et donc de la possibilité laissée aux futurs utilisateurs de cet ensemble immobilier, en l'occurrence les salariés des entreprises qui viendront s'établir, de pouvoir se rendre sur leurs lieux de travail en vélo.

Pour cela, il faut bien évidemment qu'il y ait la possibilité pour eux de pouvoir se garer et ce de façon sûre et certaine lorsqu'ils se rendent sur leurs lieux d'emplois. C'est la même chose pour une entreprise qui dispose dans le tréfonds ou d'un parking de stationnement pour garer des automobiles. En l'occurrence, il s'agit là de la possibilité de donner à l'entreprise de pouvoir stationner les vélos de ses salariés.

Ensuite, en ce qui concerne le stationnement automobile proprement dit, ce n'est pas une nouveauté cette question du nombre de places, on a toujours évoqué le fait que, d'une part, on réarticulait les capacités de stationnement public de part et d'autre de la gare. Aujourd'hui, l'essentiel des capacités se situe côté est, c'est-à-dire côté place de Francfort et rue de la Villette avec un certain nombre de places de stationnement public qui sont proposées pour les usagers de la gare, l'objectif étant de réorganiser les flux, y compris en lien avec l'augmentation aussi des flux de passage sur la gare parce qu'on sait tous aujourd'hui que la gare, c'est 125 000 passagers par jour, un petit peu plus même, et l'objectif c'est d'ici 2030, et on atteindra probablement la barre des 200 000 passagers, et donc un certain nombre d'usagers de la gare ne viendront pas tous en transport en commun ni en vélos. Il y a un certain nombre d'usagers qui conserveront l'usage de la voiture. L'objectif est de réorganiser les flux autour de la gare et de faire en sorte que, sous la place Béraudier, la future place qui va rentrer bientôt en travaux, on puisse disposer d'une capacité de stationnement public qui sera de l'ordre de 500 places.

En sus, Vinci Immobilier d'entreprise pour la réalisation de son ensemble immobilier a aussi besoin de places de stationnement pour les futurs usagers de son ensemble immobilier. Donc, il est bien prévu dans ce cadre-là des places de stationnement qui seront affectées à l'ensemble immobilier en question, donc en l'occurrence à la tour ainsi qu'à l'hôtel parce qu'un certain nombre d'usagers de l'hôtel ne viendront pas tous en transport en commun ni en train mais pour certains d'entre eux en voiture. Il est donc bien prévu pour cela des places de stationnement automobiles comme cela se fait aujourd'hui dans la majorité des projets immobiliers qui sont développés sur notre territoire car il y a aussi des obligations afférentes à la matière relative à la mise en œuvre du PLU-H.

Je ne vois donc pas pourquoi nous retirions cette décision. Il faut, aujourd'hui, que les projets avancent et aillent de l'avant.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Pas d'autres observations ? Donc, vous m'avez demandé, en tant que Président de séance, de retirer ce dossier. Evidemment, je n'accède pas à votre demande mais, en tout cas, je vais soumettre ce dossier aux voix de la Commission permanente ainsi que les deux autres :

- *dossiers n° CP-2019-3288 et CP-2019-3289* :

Adoptés à l'unanimité.

- *dossier n° CP-2019-3290* :

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés (EELV) ainsi que messieurs Claisse et Jacquet ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° CP-2019-3294 - Convention d'occupation du domaine public avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'aménagement et l'exploitation d'un ascenseur desservant le parc public de stationnement Antonin Poncet et débouchant dans la station de métro Bellecour - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Veron rapporte le dossier n° CP-2019-3294. Monsieur Veron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VERON, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, ce dossier consiste en la signature d'une convention entre la Métropole de Lyon et le SYTRAL pour l'aménagement et l'exploitation d'un ascenseur desservant le parc public de stationnement Antonin Poncet et débouchant dans la station de métro Bellecour.

Je vous rappelle que, le 5 novembre 2018, la société Lyon Parc Auto a été désignée attributaire du contrat de délégation de service public avec, entre autre, comme obligation, la réalisation et le financement des travaux d'amélioration et de mise en accessibilité du parc public situé place Antonin Poncet.

L'architecte des Bâtiments de France a prescrit la réutilisation d'un bâti existant. Donc, cet ascenseur se trouvera dans l'enceinte du clocher de la charité et débouchera dans un couloir d'accès à ladite station. La présente convention a pour objet de définir, d'une part, les travaux de construction, et ce sera essentiellement le percement d'un mur permettant à l'ascenseur PMR de déboucher dans le couloir du métro et, d'autre part, l'utilisation et l'entretien des espaces dits communs, notamment la répartition des charges d'éclairage et de nettoyage.

La présente convention n'aura pas d'incidence financière pour la Métropole puisque c'est le SYTRAL qui facturera directement LPA. Le montant sera d'environ 3 500 € par an. Les travaux se feront en 2 phases : une première qui a commencé, et vous avez vu que le parc était fermé cet été, ce sont des travaux de désamiantage et de peinture, et une deuxième phase l'été prochain. Voilà monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Des observations ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VERON.

M. LE PRESIDENT : On va en terminer, en passant la parole à monsieur Jean-Luc Da Passano qui a bien voulu, et je le remercie, présenter les dossiers de monsieur Pierre Abadie.

N° CP-2019-3169 - Genay - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à titre onéreux à la société par actions simplifiées (SAS) Clos Sevia d'une emprise située rue du Belvédère - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2019-3170 - Mions - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 2 rue Dumont d'Urville et cession à titre onéreux à la société par actions simplifiée (SAS) SPAC (anciennement société parisienne de canalisation) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2019-3171 - Vénissieux - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à titre onéreux à la société Cogedim Grand Lyon ou à toute autre société qui lui sera substituée, d'une emprise située 11 bis impasse Morel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2019-3172 - Bron - ZAC Bron Terraillon - Opération renouvellement urbain Bron Terraillon - Approbation du principe du déclassement futur d'une partie du domaine public métropolitain des emprises situées rue Guynemer - Autorisation donnée à la SERL et à l'OPH Lyon Métropole habitat (LMH), de déposer tout permis de construire, tout permis de démolir et toutes autorisations d'urbanisme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2019-3173 - Lyon 3° - Principe de déclassement futur d'une partie du domaine public métropolitain ilot sud Francfort - Autorisation donnée à la société de la Porte de Francfort de déposer des autorisations d'urbanisme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2019-3174 - Irigny - Rue de Boutan - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° CP-2019-3175 - Corbas - Réalisation d'un carrefour à feux pour sécuriser l'accès au centre de déminage interdépartemental, angle rue du Dauphiné et chemin sous le Fort - Offre de concours pour les travaux de réalisation du carrefour à feux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2019-3176 - Saint Fons - Restructuration du parvis de l'école Salvador Allende - rue Dussurgey et rue Arsenal - Travaux de voirie réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché 2017-460 - Modification de la répartition technique et financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2019-3177 - Fabrication et fourniture de barrières, clôtures, portails, glissières, bornes et mobilier spécifique sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2019-3178 - Assistance à maîtrise d'ouvrage fonctionnelle et technique pour les systèmes d'information de gestion des flux de trafics de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano rapporte les dossiers n° CP-2019-3169 à CP-2019-3178. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur, en remplacement de M. le Vice-Président ABADIE : Bien, monsieur le Président. Chers collègues, quelques dossiers.

Le dossier n° CP-2019-3169 concerne la Commune de Genay et, dans le cadre d'un projet immobilier, la société Clos Sevia a sollicité la Métropole pour la cession après son déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle pour créer des accès véhicules et piétons. Cette parcelle d'environ 440 m² est située rue du Belvédère et nous avons passé un compromis pour vendre cette parcelle libre de toute location ou occupation au prix de 88 000 €. Il vous est demandé d'approuver cette cession.

Le dossier n° CP-2019-3170 concerne la Commune de Mions. C'est un dossier un petit peu analogue. Nous sommes sur un terrain situé 2 rue Dumont d'Urville et la société SPAC l'occupe depuis longtemps sans titre. Il est donc proposé de régulariser cette situation en cédant ce terrain libre de toute location ou occupation au prix de 56 000 €, conformément à l'avis des services immobiliers de l'Etat.

Le dossier n° CP-2019-3171 concerne la Commune de Vénissieux, plus précisément une parcelle située 11 bis impasse Morel. La société Cogédim nous a sollicités pour la cession d'une parcelle de 206 m² pour un déclassement du domaine de voirie et rendre ainsi cohérent l'alignement du futur front bâti. Il vous est proposé de céder cette parcelle au prix de 303 750 €.

Le dossier n° CP-2019-3172 concerne la Commune de Bron, notamment le quartier de Bron Terrailon. Vous savez que nous avons entamé une opération de renouvellement urbain. Nous y étions d'ailleurs samedi avec Jean-Michel Longueval sur le parc Rosa Parks et, dans ce cadre, la SERL qui a été désignée comme l'aménageur de ce quartier et Lyon Métropole habitat sollicitent la Métropole pour obtenir une autorisation de principe concernant le déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'un certain nombre de parcelles qui sont annexées à la présente décision.

Je vous propose donc d'autoriser ce déclassement, et j'en profite pour dire que, pour tous les dossiers concernant la SERL, les administrateurs, et il y en a dans la salle, ne prennent pas part au vote. Je le répète à peu près une fois tous les 6 mois. Je ne le redis pas à chaque séance parce que cela alourdirait un petit peu, mais ce que je dis est valable pour l'ensemble du mandat, il en est de même bien sûr pour les séances publiques.

Le dossier n° CP-2019-3173 concerne Lyon 3° pour le réaménagement de la place de Francfort qui s'inscrit dans le cadre du projet urbain et du pôle d'échanges multimodal de Lyon Part-Dieu. Vous savez que ce projet se fait en 2 phases et, dans ce contexte, la SPL Lyon Part-Dieu sollicite la Métropole de Lyon pour obtenir une autorisation de principe concernant le déclassement du domaine public de voirie métropolitain de différentes parcelles selon un plan figurant en annexe. Il est donc proposé que la Métropole prenne acte dès à présent du principe de déclassement des parcelles susmentionnées.

Le dossier n° CP-2019-3174 concerne la rue de Boutan à Irigny. Il s'agit d'une voirie métropolitaine qui se trouve juste à la limite de la zone urbanisée et de la vaste zone d'environ 300 ha classée PENAP et qui longe le parc de Champvillard où il y a un certain nombre d'aménagements et d'équipements culturels et sportifs. On a demandé, depuis longtemps, à la Métropole de réaménager la rue de Boutan en aménageant, d'une part, un cheminement piéton et, d'autre part, d'agrandir les parkings déjà existants pour permettre à ceux qui veulent déjà profiter du parc et également de la zone agricole parcourue par des sentiers de randonnée, de le faire. Il y a énormément de monde qui vient, notamment pendant les week-end. Nous avons également, dans cet aménagement, préconisé un emplacement réservé pour les bus parce que les enfants des différentes écoles viennent également et au centre culturel et pour les cours de natation à la piscine qui se trouve juste à côté. C'est donc un aménagement pour lequel l'autorisation de déposer un permis d'aménager est sollicitée aujourd'hui.

Le dossier n° CP-2019-3175 concerne la Commune de Corbas et, plus précisément, l'installation sur le site du fort de Corbas du centre de déminage interdépartemental. Vous savez que c'est un service de l'Etat, service de la sécurité civile, et pour la sortie de ce fort de Corbas, il est préconisé d'aménager un carrefour avec des feux tricolores, sortie d'une voie privée sur la voie métropolitaine. Le secrétariat général pour l'administration du ministère nous propose de participer au financement des travaux à hauteur de 122 275 € HT. Je vous propose d'accepter cette proposition du ministère de l'intérieur.

Le dossier n° CP-2019-3176 concerne la Commune de Saint Fons et plus particulièrement le marché ayant pour objet les travaux de restructuration du parvis de l'école Salvador Allende rue Dussurgey et rue Arsenal. Je vous propose d'accepter un avenant ayant pour objet la prise en compte de la modification de répartition technique et financière des prestations en cas de groupement conjoint tel que prévu à l'annexe 2.

Le dossier n° CP-2019-3177 a pour objet un marché pour l'achat de barrières, clôtures, portails, glissières, bornes et mobilier spécifique sur le territoire de la Métropole. Il vous est proposé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour un montant minimum de 1 000 000 € HT et maximum de 2 000 000 € HT pour la durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois 2 années.

Le dossier n° CP-2019-3178 concerne un marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage fonctionnelle et technique pour les systèmes d'information de gestion des flux de trafics de la Métropole de Lyon. Vous savez que la diversification des modes de mobilité, le besoin croissant d'une gestion fine et sur mesure, tout cela va dans le cadre de notre politique sur les mobilités. L'arrivée massive de nouvelles technologies, d'informations et de communications dans le domaine des transports, la numérisation de plus en plus avancée des équipements embarqués, ont fortement augmenté le nombre de sujets à traiter dans le domaine des systèmes d'information numérique pour la gestion des flux de trafic à l'intérieur de la Métropole.

Nous vous proposons donc de passer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il se ferait aux conditions suivantes : montant maximum de 300 000 € HT, sans montant minimum, pour la durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois 2 années.

Voilà monsieur le Président, j'en ai terminé.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des observations pour ces dossiers ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3172, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- MM. Jean-Luc DA PASSANO, Michel LE FAOU et Mme Valérie GLATARD, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la SERL, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3172, à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO, en remplacement de M. le Vice-Président ABADIE.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous sommes arrivés à la fin de cette session.

(La séance est levée à 11 heures).

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 9 septembre 2019

Le Président,

La Secrétaire de séance,
